

BANQUE MARITIME
(1881-1897)
émanation du Comptoir d'escompte de Paris
et du Crédit foncier de France

Édouard-Rémy BERNARD,
directeur (1881), puis administrateur (1889)

Né le 8 juillet 1832 à Paimbeuf (Loire-Inférieure)
Fils de Louis François Rémy Bernard, 46 ans, vérificateur des domaines, et de Marthe
Josèphe Émilie Mélin.

Frère cadet de Théodore (1830-1881), professeur de philosophie.

Marié avec Marie Goüin. Dont Gabrielle (M^{me} Boubée) et Gustave (1859-1890), vice-
résident de la province de Thai-Nguyen, mort au Tonkin (*Le Temps*, 18 juin 1890).

Élève du Lycée de Nantes.

Assureur maritime à Nantes

Délégué des armateurs de Nantes (1876-1881)

Comme directeur de la Banque maritime :

Administrateur du [Canal maritime de Corinthe](#) (1882),

administrateur (1882), puis vice-président de la [Compagnie havraise péninsulaire de
navigation à vapeur](#),

président de la Compagnie nantaise de navigation à vapeur (1882),

administrateur des Charbons et usines à briquettes de l'Ouest (1883) : Nantes, Les
Sables-d'Olonne,

administrateur (1890), puis vice-président des [Aciéries, forges et hauts fourneaux de
Trignac](#),

administrateur du Télégraphe Paris-New-York (1892).

Conseiller municipal de Nantes (1870-1881), adjoint au maire pendant 6 mois.

Adjoint au maire du IV^e arr. de Paris (1873).

Chevalier de la Légion d'honneur (JORF, 13 décembre 1886, p. 7.525) : « Pendant
l'expédition du Tonkin, a donné un concours utile à l'Administration de la Marine pour les
transports de troupes et de matériel. »

Auteur de nombreux articles spécialisés.

Décédé le 27 septembre 1918 à Nantes, 67, rue de Rennes (avis de décès dans *Le Phare
de la Loire* du lendemain).

Banque maritime
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 25 avril 1881)

La création de la Banque maritime au capital-actions de 50 millions et avec le
concours moral du Crédit foncier de France approche de sa réalisation. Nous croyons
savoir que, parmi les maisons de banque de premier ordre dont les noms figurent des

aujourd'hui parmi les premiers souscripteurs d'actions, se trouvent : MM. Hottinguer et Cie, Mallet frères et Cie, Marcuard André et Cie et Pillet-Will.

Banque maritime
(*Le Capitaliste*, 12 octobre 1881)

La deuxième assemblée générale constitutive de la Banque maritime a eu lieu lundi, sous la présidence de M. [Édouard] Hentsch, président du conseil d'administration du Comptoir d'escompte.

Elle a approuvé, après lecture, et à l'unanimité, le rapport fait par MM. [Eugène-Gustave] Weyer ¹ et Harald Hoskier ², commissaires nommés par l'assemblée générale du 29 septembre dernier pour l'appréciation des avantages stipulés par les statuts.

Elle a procédé ensuite à la nomination des membres du conseil d'administration, qui a été ainsi composé :

MM. Bonnet [Victor][Crédit foncier de France],
Cambefort [Jules][Banque protestante, Lyon] ³,
Denfert-Rochereau ⁴,
Fould (Henri)[banquier, président des Chargeurs réunis, associé avec les Mirabaud],
Gillet, fils aîné [Lucien][adm. Comptoir d'escompte de Paris et de la Banque de l'Indochine, président de La Nation (assurances)][† 30 avril 1885],
Girod [Gustave][banquier : voir plus bas],
Hentsch [Édouard][Comptoir d'escompte de Paris],
Hoskier (Hermann) [banquier parisien d'origine danoise],
Hovius [Auguste][armateur, président CCI Saint-Malo, député de l'Ille-et-Vilaine 1878-1889],
Laveissière (Émile)[Société des métaux (Comptoir d'escompte de Paris)],

¹ Eugène-Gustave Weyer (1816-1908), secrétaire, puis beau-frère du général Yusuf, maire adjoint d'Alger, puis trésorier-payeur général de cette ville (1875-1880). Mais sa carrière ne s'arrête pas là. On le retrouve en 1881 commissaire des comptes, puis (1881) administrateur des Chemins de fer départementaux (il est remplacé dans ses fonctions comptables par Théodore Morin, de la Cie algérienne), commissaire des comptes (avec son parent Harald Hoskier) de la Banque maritime (1881), filiale commune du Comptoir d'escompte et du Crédit foncier de France, administrateur de la Compagnie algérienne, commissaire de la Cie générale des allumettes chimiques (autre affaire du groupe Mirabaud), administrateur (1887) du Domaine de l'Habra et de la Macta, directeur de la Société française et belge de banque et d'escompte, et, à ce titre, administrateur (1890) de la Banque parisienne — avec Théodore Morin —, puis de la Banque de l'union parisienne (1904-1905). Membre du cercle de l'Union artistique. Il ne doit pas être confondu avec un autre commissaire des comptes qui apparaît plusieurs fois sans prénom dans des affaires de tramways, l'ingénieur Victor Weyer (1866-1922), ni avec Eugène Weyer (1836-1907).

Trois enfants de son mariage avec Adrienne Reuter : Jeanne, mariée au général Bourgneuf ; Georges, magistrat, qui se suicide en 1904, et dont une fille épousera le romancier Maurice Constantin, dit Constantin-Weyer ; et Félix (1853-1929), officier.

² Sachant qu'Élise Weyer (1836-1897) épouse Émile Hoskier (1830-1915)

³ Jules Cambefort (1828-1906) : banquier à Lyon, d'abord chez son oncle, Oscar Galline, puis au sein de la maison J. Cambefort, Saint Olive & Cie. Trois enfants de son mariage avec Augusta Morin : une fille, mariée au banquier Gustave Mirabaud, et deux fils, Charles et Oscar. Administrateur du PLM, de Mokta-el-Hadid et de Krivoi-Rog, de la Compagnie générale des eaux et de la Compagnie générale des eaux pour l'étranger, de la Société lyonnaise de dépôts, des Éts Cail (1890), commissaire des comptes des Assurances générales-Vie (1890), administrateur du Lloyd français (1891), des Messageries maritimes (1892), du Canal de Suez (1895), des Mines de Roche-la-Molière et Firminy...

⁴ Eugène Denfert-Rochereau (1835-1889) : frère du « Lion de Belfort ». Directeur du Comptoir d'escompte de Paris. Son représentant à la Banque maritime (1881), à la Cie havraise péninsulaire (1882), au Crédit foncier colonial (1885), à la Société industrielle et commerciale des Métaux. Il se suicide à la suite de la faillite de cette dernière affaire (« krach des cuivres »).

Prévost [Alfred-Anthelme] ⁵ [Comptoir d'escompte de Paris,
Puerari [Eugène][associé Mirabaud],
Riotteau [Émile][1837-1927][armateur, maire de Granville (1882-1888), député
(1876-1906), puis sénateur (1906-1927) de la Manche],
Sévène [CCI Lyon],
Siegfried [Jacques] ⁶[Comptoir d'escompte de Paris],
Talamon [Félix][1834-1918][Comptoir d'escompte de Paris, nég. en tissus, 64, rue
Richelieu],
Teissonnière [Paul] ⁷ [Comptoir d'escompte de Paris].

MM. [Eugène-Gustave] Weyer et Harald Hoskier ont été nommés commissaires vérificateurs des comptes pour le premier exercice social.

MM. les administrateurs et les commissaires, présents à la séance, ayant accepté les fonctions à eux respectivement, conférées la Banque maritime à été, conformément à la loi, déclarée définitivement constituée.

BANQUE MARITIME
Assemblée générale ordinaire du 7 avril 1883
(*Le Journal des finances*, 21 avril 1883)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu le 7 avril 1883, au Comptoir d'escompte de Paris, sous la présidence de M. [Édouard] Hentsch, président du conseil d'administration. 98.829 actions étant présentes où représentées.)

Messieurs,

⁵ Alfred-Anthelme Prévost : raffineur de sucre à La Villette, administrateur de la [Banque de l'Indochine](#).

⁶ Jacques Siegfried (1840-1909) : négociant en coton à Mulhouse et au Havre, avec son frère Jules, député et ministre du commerce. Co-fondateur de l'École supérieure de Mulhouse (1866), du Havre (1871) et de l'École libre des sciences politiques de Paris (1872), dont il sera administrateur. Économiste spécialisé dans les cycles. Administrateur de la Société générale algérienne (1876), puis de la Compagnie algérienne (1879).

Administrateur du Comptoir national d'escompte, il en démissionne en juin 1888, quelques mois avant le krach des cuivres. Censeur du piteux Crédit foncier colonial jusqu'en 1896. Administrateur du Bône-Guelma de sa création en 1875 à 1883. Président (1877) du Chemin de fer de la Vendée en mission de sauvetage après la faillite de Philippart. Administrateur de la Foncière-Incendie. Administrateur de la Caisse agricole, compagnie d'assurances dont il préside la liquidation en 1889. Président à partir de 1884 de la Banque russe et française qui s'active en Argentine avant d'être liquidée en 1894. Président du Secteur électrique de la place Clichy et de ses filiales (le Triphasé à Asnières, la Cie parisienne de l'air comprimé) et administrateur de la Cie parisienne de distribution d'électricité (CPDE). Actionnaire de la Cie française des mines d'or et d'exploration (Cofrador), il devient en 1897 président de la Banque française de l'Afrique du Sud mais en démissionne deux ans plus tard avant sa transformation en BFCI. Administrateur (1895), puis président de Fives-Lille.

⁷ Paul Teissonnière : marchand de vin en gros, membre du conseil général de la Seine et du conseil municipal de Paris, membre du jury de l'Exposition universelle de 1867, vice-président de la Chambre de commerce de Paris, administrateur du Comptoir d'escompte, de l'Assurance financière (1879), régent de la Banque de France, administrateur du Canal de Corinthe (1882), des trois Urbaine (Accidents, Incendie, Vie), de la Caisse générale des assurances agricoles (« Caisse agricole »), du Crédit foncier colonial (1887). Le krach des cuivres entraîne son retrait des affaires, sinon de la Caisse agricole dont il préside la liquidation de 1889 à 1893. Toutefois, il conserve ses fonctions de secrétaire général de la Société des agriculteurs de France, dont il devient même vice-président en 1896, succédant au marquis de Vogüe. Un Teissonnière, tour à tour impérialiste, antisémite, républicain nationaliste, échoue vers cette époque à diverses élections à Paris. À sa mort à Capestang (Hérault), il est présenté comme le dernier des conseillers municipaux parisiens du Second Empire (*Le Journal des débats*, 3 novembre 1913).

Nos statuts ont déterminé la durée de notre premier exercice, qui comprend la période du 10 octobre 1881, date de la constitution de la Banque maritime, au 31 décembre 1882 ; ils ont fixé., au deuxième trimestre la réunion de l'assemblée générale.

Ayant à vous présenter pour la première fois le compte rendu de nos opérations, nous avons pensé qu'il était bon, tout d'abord, de vous rappeler le but poursuivi en créant la Banque maritime, et de vous indiquer les résultats obtenus.

Lorsque le Comptoir d'escompte de Paris a groupé autour de lui, pour fonder la Banque maritime, des personnalités qui comptent parmi les plus considérables de la banque et du commerce, il a voulu concourir, sous une forme nouvelle, au développement du commerce et de la marine en France. Nous sommes et resterons une banque commerciale et maritime, c'est là notre vraie raison d'être, c'est dans cette voie surtout que nous espérons trouver le succès auquel nous pouvons légitimement prétendre.

En concentrant nos efforts sur le développement du commerce extérieur et le relèvement de la marine française, nous poursuivons, un même but, l'un ne pouvant être atteint qu'à l'aide de l'autre.

Notre tâche a été singulièrement facilitée par le double concours du Comptoir d'escompte de Paris et du Crédit foncier de France.

Sans renoncer à notre individualité et tout en conservant notre indépendance, nous avons trouvé dans le Comptoir d'escompte de Paris un appui dès plus précieux. Notre fonctionnement à ses côtés nous a permis d'avoir de suite un crédit indiscuté et de simplifier nos services, en réalisant de sérieuses économies. Ses agences, tant en France qu'à l'étranger, ont aidé à l'extension de nos affaires et rendu inutile tout établissement analogue pour notre propre compte.

Les facilités que nous offrons au commerce français, en mettant sous toutes les formes nos services de banque à sa disposition, seront, nous en sommes convaincus, appréciées par lui.

Mais c'est principalement du côté de la marine et des industries qui s'y rattachent que notre Banque est appelée à prendre son plus grand développement.

Vous savez, messieurs, quelle importance a la marine dans un pays comme la France. En 1881, nos importations et nos exportations par mer ont représenté plus de 7 milliards, celles par terre 3 milliards 660 millions. La loi du 29 janvier 1881 sur la marine marchande a montré l'intérêt que le pays attachait au relèvement de notre pavillon,. Il doit avoir pour résultat de développer nos importations, directes des pays d'outre-mer et d'exportation des produits de notre industrie.

Nous nous sommes proposé d'aider à ce relèvement de la marine aussi bien en favorisant la création de compagnies de navigation qu'en fournissant des capitaux à des entreprises maritimes existant déjà, qui voudraient augmenter leur matériel.

Nous devons par les mêmes motifs donner notre appui à des industries dont l'existence est solidaire de la marine, enfin être en mesure de concourir, au prompt achèvement de nos ports, à la création ou au perfectionnement d'un outillage, rendu nécessaire par la transformation des navires à voile en navires à vapeur.

C'est là un champ bien vaste. Les travaux des ports exigent des sommes considérables.

Pour aider utilement les armateurs, il fallait pouvoir immobiliser pour de longues périodes des capitaux d'une importance telle que nos ressources eussent été vite absorbées. Un appel au public, sous forme d'obligations, eût présenté de sérieuses difficultés, surtout en raison du chiffre considérable qu'il eût fallu se procurer.

Nous avons eu l'heureuse fortune de trouver auprès du Crédit foncier de France les sommes nécessaires, tant pour les prêts hypothécaires sur navires, au moyen du réescompte du papier créé dans ce but, que pour les avances aux chambres de commerce ayant pour objet l'amélioration des ports et la création de leur outillage.

Nos propres capitaux restaient ainsi disponibles pour nos opérations ordinaires de banque.

Ce précieux concours nous a permis de contribuer dans une large mesure au succès de la loi sur la marine marchande. Il nous crée de fait une situation privilégiée dont nous saurons nous servir dans un but utile au pays. Là est notre force, car les affaires auxquelles nous prêtons notre appui, ayant un caractère d'utilité incontestable, sont le meilleur garant de notre vitalité.

Dans les premiers mois de 1882, nous avons concouru à la formation, à Nantes, d'une société au capital de deux millions sous le titre de Compagnie nantaise de navigation à vapeur. Son objet principal est le cabotage entre Nantes et les ports de la côte ouest de l'Angleterre et de l'Irlande, entre Nantes et Saint-Nazaire, Bordeaux, Le Havre et Hambourg. Nous avons trouvé dans la région de la Loire un courant déjà établi que les lignes nouvelles ne feront que développer.

[Constitution de la [Havraise Péninsulaire](#)] f

De concert avec l'ancienne et honorable maison Périer frères et Cie, nous avons transformé en société anonyme [la compagnie E. Grosos du Havre, qui est devenue, sous la même direction, la Compagnie havraise péninsulaire de navigation à vapeur](#), au capital de dix millions de francs. La nouvelle société a continué, en les développant considérablement par l'adjonction d'un matériel neuf, l'exploitation des lignes déjà existantes dont les services sont connus et appréciés de tout le commerce.

La troisième compagnie maritime que nous ayons contribué à former, la Platense, a été surtout constituée avec la participation des actionnaires de la Société des Chargeurs réunis. Créée au capital de quatre millions, elle a pour objet une navigation toute spéciale sur les grandes voies fluviales de la Plata où elle doit jouer un rôle important.

Nous avons donné un concours utile en vue d'un développement complet à la Société des Ateliers et chantiers de la Loire et à celle des Mines de fer de l'Anjou et des forges de Saint-Nazaire* [Trignac].

Enfin, nous avons participé à la formation d'une société pour l'acquisition des établissements Cail* dont l'existence est désormais assurée.

Nous joignons à cet exposé le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1882.

Nous allons en examiner les principaux articles.

Sur un capital de soixante millions, il a été appelé quinze millions. Ce quart versé suffit largement à nos besoins actuels. Il serait bien inutile, en effet, d'augmenter le montant de nos ressources disponibles.

Car les sommes importantes que nous devons immobiliser pour les opérations de prêts hypothécaires sur navires et d'avances aux Chambres de commerce sont mises à notre disposition par le Crédit foncier de France en vertu du traité dont nous vous avons parlé. D'un autre côté, nous trouvons au Comptoir d'escompte de Paris toutes les facilités désirables pour la négociation de notre papier de commerce. Il n'y a donc même pas lieu d'examiner l'éventualité d'un appel de fonds.

La caisse et le portefeuille représentent ensemble 3.115.967 fr. 12 c. de valeurs disponibles.

Les valeurs diverses et participations s'élèvent à 2.140.672 fr. 50 c. Elles sont évaluées à leur coût primitif.

Les comptes débiteurs, comptes courants, nantissements et warrants; s'élèvent à 22.209.560 fr. 98 c. immédiatement réalisables.

Les comptes spéciaux se composent d'avances diverses, dont la rentrée peut être immédiate et de prêts hypothécaires sur navires dont la négociation a été différée.

Les hypothèques maritimes s'élèvent, au 31 décembre 1882 à 8.420.000 fr. sur lesquels :

6.633.469 50 ont été versés aux emprunteurs.
1.786.530 50 leur restent dus.
8.420.000 Parité.

Nous n'avons eu à faire figurer au bilan aucun chiffre pour frais de constitution et de premier établissement, achat de mobilier, etc. Ces dépenses ont été soldées au moyen de la somme qui nous avait été attribuée par le Comptoir d'escompte de Paris sur la contribution versée par les premiers souscripteurs. Il nous reste un solde disponible de 186.886 fr. 80 sur lequel nous portons 16.886 fr. 80 à un compte spécial pour faire face aux dépenses, de notre installation nouvelle, et vous proposons pour le surplus, soit 170.000 fr., de l'inscrire à une réserve extraordinaire.

Les intérêts et escomptes figurent au compte de profits et pertes pour 777.601 fr. 55.

Le chiffre des commissions de banque et émissions s'élève à 223.422 fr. 32. Il eût été plus important si nous n'avions cru devoir le réduire en amortissant une somme suffisante pour parer aux éventualités d'une créance contentieuse.

Le bénéfice résultant des participations et émissions dans lesquelles la Banque maritime a été intéressée s'élève à 170.732 fr. 70.

Les hypothèques maritimes nous ont donné un bénéfice de 203.011 fr. 70.

Elles seront pour notre Banque, une source importante de profits, et comme presque toutes ont été conclues pour plusieurs années, les résultats obtenus se reproduiront aux exercices suivants augmentés des nouvelles affaires faites dans l'année.

Les bénéfices nets se sont élevés à 1.030.496 03

Après prélèvements de la réserve légale de 5 %, soit 51.824 80

Il reste 984.671 23

Sur lesquels nous vous proposons de distribuer un dividende de 8 fr. par action, soit :
960.000 00

Il revient, conformément à l'art. 45 de nos statuts, au conseil d'administration :
4.666 65

Soit 10 % sur l'excédent des intérêts à 5 % 964.666 65

Nous vous proposons, messieurs,
de reporter le solde de 20.004 58

au crédit du compte de profits et pertes du prochain exercice.

Après la clôture du premier exercice, la situation de la Banque maritime, si vous approuvez nos propositions, s'établira donc de la manière suivante, en ce qui concerne les réserves :

Réserve légale 51.824 80

Réserve extraordinaire 170.000 00

Ensemble 221.824 80

Plus 20.004 58

reportés au crédit du compte de profits et pertes.

Quoique notre société ait débuté, dans une époque peu favorable aux transactions et entreprises commerciales, nous n'avons qu'à nous féliciter des résultats acquis. Nous ayons tout lieu d'avoir confiance dans l'avenir.

La période d'organisation, toujours difficile à passer, est terminée : nous avons pris notre place dans le courant général des affaires. Les difficultés du début ont été compliquées par les inconvénients d'une installation provisoire. Nous attendions que le Comptoir d'escompte pût occuper ses constructions nouvelles et mettre à notre disposition le local qu'il nous réserve.

Nous vous remercions, messieurs, du concours que vous nous avez donné pour la création et le développement de notre société. Nous espérons que vous voudrez bien nous le continuer, et nous aider à obtenir celui du public dont nous avons besoin pour la réussite de nos affaires.

Nous comprenons que nous devons agir avec prudence. Le temps et l'expérience prouveront que les entreprises maritimes, qui font la fortune d'autres pays, peuvent procurer aux capitaux français un placement, avantageux, lorsque, honnêtement constituées, elles sont bien dirigées.

Avant de terminer, nous vous demanderons, messieurs, de vous joindre à nous pour remercier le directeur, les chefs de service et le personnel, du zèle que tous n'ont cessé d'apporter dans leurs fonctions.

Nous n'avons pas cru qu'il y eût lieu d'appliquer à votre conseil la disposition prévue à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867. En effet, les opérations faites par vos administrateurs avec notre société ne sont que des affaires courantes de banque ou résultent de leurs fonctions d'administrateurs d'autres sociétés ; ce n'est pas là ce que la loi a voulu désigner sous le nom d'entreprise ou marché faits par un administrateur avec la société et dont il aurait lieu de rendre compte spécialement chaque année ; vous partagerez, nous le pensons, cette manière de voir.

Aux termes des articles 16 et 18 des statuts, le conseil a désigné provisoirement M. [Armand] Gibert, administrateur du Comptoir d'escompte [issu de la Banque Davillier], pour compléter le nombre prévu d'administrateurs.

Vous aurez à vous prononcer sur ce choix que nous présentons avec confiance à votre approbation.

Nous soumettons, messieurs, à votre vote les résolutions ci-après.

Première résolution

Approbation du rapport et des comptes du premier exercice.

Le vote de cette résolution comporte :

Fixation pour l'exercice 1882, du dividende de 8 francs par action payable à partir du 15 avril.

Report à nouveau au crédit du compte profits et pertes du solde de 20.004 fr. 53.

Création d'une réserve extraordinaire de 170.000 francs provenant du solde disponible sur le compte de premier établissement.

Deuxième résolution

Confirmation de la nomination de M. [Armand] Gibert comme administrateur.

Troisième résolution

Réélection ou remplacement de MM. [Harald] Hoskier et [Eugène-Gustave] Weyer, commissaires sortants. [...]

Banque maritime
Principales participations
(*Le Capitaliste*, 9 janvier 1884)

Compagnie nantaise de navigation à vapeur, Compagnie havraise péninsulaire de navigation à vapeur, la Platense, Ateliers et chantiers de la Loire, Mines de fer de l'Anjou [et] forges de Saint-Nazaire [Trignac], Nouvelle Société Cail.

BANQUE MARITIME RAPPORT

Du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 1884
(*Le Journal des finances*, 31 mai 1884)

Messieurs,

Nous venons soumettre à votre approbation les comptes de l'année 1883 qui forme notre deuxième exercice.

Lors de l'assemblée générale du 7 avril 1883, en vous présentant les comptes du premier exercice, nous vous avons exposé la programme que nous nous sommes proposé de suivre ; nous y sommes restés fidèles.

Forts du bienveillant appui que le Comptoir d'escompte de Paris et le Crédit foncier de France nous ont continué, nous avons pu donner à nos affaires le développement que comportaient les circonstances.

Nos opérations, vous le savez, messieurs, se divisent en deux branches principales : les affaires de banque et celles qui se rapportent aux intérêts maritimes. L'examen de notre bilan vous montrera le développement des opérations de banque ; nous allons surtout vous parler de nos affaires maritimes.

Nous avons continué notre concours à des industries qui ont pour objectif plus spécial la production du matériel naval. Nous n'avons cessé de le donner aux armements ; plus que tous autres, nous contribuons au développement de l'outillage maritime nécessaire à un pays qui veut conserver son rang commercial et rester maître de ses transports ; enfin, nous espérons faciliter, dans une large mesure, l'exécution des travaux des ports.

Jusqu'ici, en France, l'État seul a eu la charge de la création et de l'entretien des ports. Actuellement aucun d'eux, sauf Marseille, jusqu'à un certain point, n'est en état de répondre aux besoins du commerce. L'État, tout en reconnaissant l'urgence des grands travaux pour la transformation des ports, a dû ajourner l'inscription au budget des crédits nécessaires. Il s'agit de plus de deux cents millions à dépenser d'ici moins de dix ans. Le seul moyen d'arriver à une exécution rapide, c'est d'en confier le soin aux chambres de commerce, l'État les autoriserait à percevoir, comme en Angleterre, des droits locaux et abandonnerait la perception de ceux qu'il fait payer aujourd'hui. Les chambres de commerce pourraient ainsi gager leurs emprunts. Que cette solution prédomine ou que l'État donne sa garantie aux chambres de commerce, il n'est pas douteux que par suite de nos conventions avec le Crédit foncier de France nous puissions intervenir dans les arrangements qui seront pris pour se procurer les ressources dont on a besoin.

Notre participation à ces affaires n'a, jusqu'à ce moment, produit qu'un chiffre peu important de bénéfices, les sommes avancées n'ayant pas dépassé quelques millions ; il n'en sera pas ainsi quand les travaux — aujourd'hui à l'état de projet — seront entrepris.

Les hypothèques maritimes ont conservé, dans notre mouvement général, l'importance qu'elles avaient dès le premier exercice. Nous devons constater le plein succès de cette catégorie d'affaires qui se développent comme nous l'avions prévu, bien que nous ayons réduit la proportion de nos prêts, par rapport à la valeur totale des navires, en restant au-dessous de la limite de cinquante pour cent que nous nous étions imposée tout d'abord. Il n'existe plus d'autre établissement de crédit pratiquant les prêts hypothécaires sur navires. Cette situation n'est pas due à ce que ces affaires présentent des difficultés exceptionnelles ou n'offrent pas de garanties suffisantes ; elle provient surtout de ce qu'elles exigent une longue immobilisation des capitaux. Nous n'avons pas besoin de vous rappeler dans quelles conditions nous avons établi le fonctionnement de nos prêts hypothécaires, au moyen du réescompte au Crédit foncier de France qui nous fournit ainsi les sommes nécessaires à ces opérations. Grâce à ce précieux concours, nous avons pu faciliter à des entreprises maritimes la création d'un matériel qui représente une partie notable de l'effectif naval de la France.

Aujourd'hui, le plus difficile est fait, on se rend compte des avantages que nous procurons aux armements en leur donnant la possibilité de mobiliser une partie du

capital représenté par les navires ; nul doute que la progression s'accroît chaque année davantage;

La situation générale des affaires, aussi bien au point de vue financier que commercial, nous a imposé une très grande réserve pour les entreprises nouvelles. La marine n'a pas été plus favorisée que bien d'autres industries ; depuis près d'un an, elle subit une crise, inévitable du reste après une période prospère.

Cette crise est due surtout à une production exagérée des moyens de transport. Bien que ce ne soit pas à la France qu'on puisse reprocher d'avoir développé outre mesure sa flotte de commerce, elle n'en supporte pas moins les conséquences de l'erreur de ses voisins d'outre-Manche qui, dans les dernières années, ont construit au delà des besoins. En cinq ans, de 1878 à 1888, leur tonnage de navires à vapeur a progressé de plus de un million de tonnes. Notre effectif s'est accru dans des proportions bien autrement modestes (170.000 tonnes de navires à vapeur pendant la même période), il est encore loin de correspondre à l'importance du tonnage que nous pourrions utiliser pour nos besoins. Ainsi, pendant l'année 1883, le tonnage total des navires français chargés, entrés en France, venant de l'étranger, des colonies françaises ou de la grande pêche, s'est élevée à 4.461.000 tonneaux, alors que le tonnage des navires étrangers, dans les mêmes conditions, s'est élevé à 8.776.000 tonneaux.

Nous avons la confiance que cette crise, dont nous ne méconnaissons ni le caractère général ni l'intensité, aura d'autant moins de durée qu'elle est arrivée à un état plus aigu. On peut dire qu'elle est sans précédents ; jamais on n'avait vu le taux des frets aussi généralement avili. Mais il n'y a là rien qui doive nous décourager ; voici sur quels motifs nous basons notre opinion. Ce serait nier l'évidence, le mal étant général et l'équilibre entre les marchandises à transporter et les moyens de transport devant fatalement s'établir par la perte des navires et la cessation des constructions en Angleterre, de soutenir que les choses ne reprendront pas leur cours normal. En outre, en ce qui concerne plus particulièrement la France, nous devons reconnaître que notre situation est relativement moins mauvaise que celle des autres pays. La loi sur la marine marchande fait à notre marine du long cours une position privilégiée ; notre matériel est neuf : en majeure partie, il a été construit dans de bonnes conditions ; il est donc permis de compter sur un avenir meilleur pour la marine.

Dans les premiers mois de 1883, nous avons contribué à la création de deux sociétés.

La Société des charbons et usines à briquettes de l'Ouest, au capital de douze cent mille francs.

Cette société a été constituée au moyen du groupement de plusieurs maisons faisant le commerce des charbons à Nantes et aux Sables. Elle a eu, dès le début, une clientèle importante pour l'écoulement des charbons, qui se fait dans des conditions d'autant meilleures que la création de deux usines à briquettes, aux Sables et à Saint-Nazaire, va lui permettre d'utiliser les déchets des charbons qu'elle reçoit. D'un autre côté, le placement des briquettes est assuré par les compagnies de chemins de fer qui desservent la région, et par la marine.

La seconde est la Société des anciens établissements Claparède, au capital de huit millions de francs.

La nouvelle société s'est assurée la continuation du concours de M. Claparède, dont la réputation comme ingénieur est solidement établie. Elle exploite les deux établissements de Saint-Denis et de Rouen. Le premier continue sa fabrication de locomotives, de machines marines, de canonnières et de navires de petit tonnage, principalement pour marine militaire ; les chantiers de Rouen ne construisent que les coques des navires de plus grand tonnage.

Ces deux affaires, établies dans de bonnes conditions, sont prospères et semblent offrir des chances d'avenir satisfaisantes. Elles sont du petit nombre de celles qui se ressentent le moins d'un état de souffrance, malheureusement trop général dans l'industrie.

Pour compléter le compte rendu de nos opérations, nous devons vous signaler les principaux articles de notre bilan et du compte de profits et pertes.

Il résulte de la comparaison du bilan de 1883 à celui du premier exercice la preuve d'un accroissement d'affaires que nous signalons d'autant plus volontiers que les circonstances étaient moins favorables. Nous vous prions de remarquer toutefois que le total de ce bilan ne vous donne pas l'expression exacte de la situation, en ce sens que, pour plus de clarté dans nos écritures, nous avons dû, pour les prêts hypothécaires, faire figurer à des comptes d'ordre des sommes qui sont déjà comprises dans d'autres chapitres. Il s'agit là d'un chiffre d'environ neuf millions.

Dans votre assemblée générale du 30 juin 1883, vous avez décidé la réduction du capital social à 30.000.000 représentés par soixante mille actions libérées de 250 fr. Les actionnaires ne figurent donc plus, comme débiteurs, que de 15.000.000.

Les espèces en caisse et le portefeuille représentent 4.420.366 fr. 74.

Les valeurs diverses et participations s'élèvent à 4.022.902 f r. 90. Nos valeurs ont subi l'influence qui a pesé sur le marché pendant le dernier exercice.

Nous avons dû, pour les ramener aux cours de la fin de l'année, leur faire subir un amortissement qui n'a pas été moindre de 394.172 fr. 15, malgré l'espoir que nous avons de leur voir reprendre une situation meilleure.

Les comptes courants, les nantissements, warrants, comptes d'hypothèques et divers, se sont élevés à 40.229.421 fr. 66 en progression de 24.000.000 en chiffres ronds sur ceux du précédent exercice.

Dans ce dernier chiffre figure une créance sur la Société anonyme des mines de fer de l'Anjou et des forges de Saint-Nazaire* [Trignac], au capital de seize millions, sur laquelle nous croyons devoir vous donner quelques explications.

Ce grand établissement représente, avec son fonds de roulement, une valeur de plus de vingt-cinq millions ; il a été installé dans des conditions les plus favorables pour la production du fer et de l'acier ; sa proximité des ateliers et chantiers de la Loire lui assure le placement avantageux des matières premières nécessaires à la construction des navires que consomment ces usines. Il nous avait emprunté une somme importante dont le remboursement devait nous être fait à bref délai au moyen d'une émission d'obligations. Des circonstances imprévues ont retardé cette opération. Mais nous sommes convaincus que notre créance est entièrement gagée et que nous n'éprouverons de ce fait qu'un délai dans son complet remboursement. Deux éminents ingénieurs ont récemment accepté la direction de cette affaire et nous avons toutes les garanties possibles pour que nos intérêts ne soient pas lésés.

Les hypothèques maritimes ont progressé de 4.223.000 fr. Sur le total qu'elles représentent, 10.145.000 fr. ont été versés aux emprunteurs et 2.498.000 fr. n'étaient pas encore utilisés par eux au 31 décembre 1883.

Outre la somme de 394.172 fr. 25 dont nous venons de vous parler et qui figure au débit du compte de profits et pertes, nous avons porté aussi une somme de 275.000 fr. en prévision de différences sur la rentrée de nos créances contentieuses.

Les intérêts et escomptes se sont élevés à 652.052 francs 63. Les commissions et émissions, à 610.745 francs 91.

Les commissions et intérêts sur prêts hypothécaires, à 481.670 fr. 50. Ce chiffre justifie ce que nous avons dit plus haut de l'importance de ces affaires et vous indique ce que nous devons en attendre dans l'avenir.

Enfin, les participations et souscriptions ont produit un bénéfice de 121.543 fr. 15.

Le compte de profits et pertes s'est élevé au total à 1.809.324 27

laissant un bénéfice net de 903.313 05

Sur ce chiffre, il y a lieu de prélever 45.415 60

soit 5 % pour la réserve légale.

Il reste ainsi 862.898 26

sur lesquels nous vous proposons de répartir 750.000 00

soit 12 fr. 50 par action,
et de porter le solde disponible de 112.898 25
au crédit du compte de profits et pertes.

Nous avons pensé qu'il était sage, même après avoir fait la part des éventualités connues, de doter l'exercice 1884 d'une disponibilité qui, si tout marche comme nous l'espérons, viendra grossir le chiffre de notre prochain dividende.

La réserve légale, qui était au 31 décembre 1882 de 51.824 80
se trouve portée par l'adjonction des 45.415 69
ci dessus à 97.240 49

auxquels il y a lieu d'ajouter la réserve spéciale de 170.000 00
Soit ensemble 267.240 49

Nous avons, en outre, un report de 112.898 fr. 20 au compte de profits et pertes de l'exercice 1884.

Nous vous proposons, messieurs, de vous associer à nous pour témoigner au directeur, aux chefs de service et à tout le personnel notre satisfaction du zèle avec lequel ils ont rempli leurs fonctions.

Nous vous rappelons, en terminant, l'observation que nous avons eu l'honneur de vous soumettre à propos de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, relativement aux opérations faites avec des administrateurs, tant en leur nom qu'en raison de leurs fonctions d'administrateurs d'autres sociétés. Nous vous demandons de ratifier de nouveau cette interprétation.

Voici, messieurs, les résolutions que nous soumettons à votre vote :

Première résolution

Approbation du rapport et des comptes de l'exercice 1883.

Renouvellement, en tant que besoin, aux termes de l'article 40 de la loi de 1867, de l'autorisation donnée à ceux de MM. les administrateurs qui ont des relations d'affaires avec la Banque maritime.

Fixation du dividende à raison de 12 fr. 50 par action, payables le 12 mai, sous déduction de l'impôt résultant des lois de finance.

Report à nouveau au compte de profits et pertes du solde de 112,808 fr. 26.

Deuxième résolution

Réélection ou remplacement de MM. Harald Hoskier et Eugène Weyer, commissaires sortants.

Ces résolutions ont été votées à l'unanimité.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1883

ACTIF	
Actionnaires (250 fr. par action non appelée)	15.000.000 00
Espèces en caisse et au Comptoir d'escompte de Paris	186.313 98
Portefeuille :	
Effets à recevoir sur France	3.298.994 05
Effets à recevoir sur l'étranger	935.058 11
Valeurs diverses et participations	4.022.902 90
Comptes débiteurs :	

Comptes courants	18.512.882 22
Comptes nantissements	16.646.252 50
Comptes spéciaux (règlements d'hypothèques et divers)	11.070.286 94
Hypothèques maritimes :	
Crédits utilisés	10.145.277 11
Crédits à utiliser	2.498.302 25
	<u>82.316.270 76</u>
PASSIF	
Capital	30.000.000 00
Réserves :	
Statutaire	51.824 80
Supplémentaire	170.000 00
Acceptations à payer	26.551.890 05
Chèques et domiciliations à payer	1.336.594 08
Comptes créditeurs :	
Comptes d'encaissement	109.701 15
Comptes courants	1.278.412 77
Comptes spéciaux (règlements d'hypothèques et divers)	19.389.862 36
Crédits hypothécaires à utiliser	2.498.302 35
Dividendes restant à payer sur l'exercice 1882	5.563 92
Profits et pertes (bénéfices de l'exercice 1883)	908.313 95
Réescompte du portefeuille	15.805 33
	<u>82.316.270 76</u>

BANQUE MARITIME
Assemblée générale ordinaire du 1^{er} mai 1885
(*Le Journal des finances*, 16 mai 1885)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nos affaires ont suivi la progression sur laquelle vous étiez en droit de compter.

Dans notre dernier rapport, nous vous avons montré la part que nous prenions au développement des intérêts maritimes français. Nous vous avons indiqué l'importance de l'appui que nous donnait le Crédit foncier de France, par suite des accords des intervenus avec lui au lendemain de notre constitution. Cette convention, vous le savez, s'applique à la fois aux travaux des ports et aux prêts hypothécaires sur navires.

Ce qui, il y a un an, était une probabilité, est aujourd'hui un fait acquis.

L'intervention des chambres de commerce, auxquelles le Crédit foncier de France fournit les sommes nécessaires, a rendu possible l'exécution de l'ensemble des travaux des ports.

Le chiffre des prêts ainsi consentis pour les ports, s'élevait déjà au 31 décembre dernier à 42.659.000 francs. — Les pourparlers engagés permettent de penser qu'avant la fin de l'année, le total dont nous avons parlé sera atteint. Bien que minime, notre commission sur ces affaires, vu l'importance des sommes prêtées, ne laisse pas que d'être un appoint fort intéressant pour nous.

Quant aux prêts hypothécaires sur navires, dont le total s'est accru d'une année à l'autre de deux millions et demi, nous avons continué à les pratiquer avec l'aide du Crédit foncier de France au moyen du réescompte du papier qui en est la contre-valeur.

Jusqu'ici, ces affaires ne nous ont donné aucun mécompte. La faillite de la Compagnie d'Alais au Rhône*, à laquelle nous avons consenti un prêt hypothécaire sur une partie de son matériel maritime, nous oblige à poursuivre la réalisation de notre gage ; l'évaluation en est du reste bien supérieure au montant de notre prêt.

Nous avons à vous signaler pendant le dernier exercice une légère amélioration dans les résultats obtenus par les compagnies de navigation, avec lesquelles nous avons des intérêts. [Les événements de l'Extrême-Orient \[conquête du Tonkin\] leur ont apporté un élément nouveau de fret, par suite des transports que l'État leur a confiés.](#) Nos relations avec bon nombre d'entre elles nous avaient permis d'intervenir auprès de la marine et de faciliter sa tâche en groupant les ressources que présentait le matériel des Compagnies.

L'administration de la marine a pu ainsi effectuer ses transports à des prix modérés. C'était double profit pour l'État et pour les Compagnies. L'État y trouvait une sérieuse économie tout en n'ayant recours qu'au pavillon français. Les Compagnies, de leur côté, au lieu de se trouver en présence de frets à des taux insuffisants qui ne leur laissaient d'autre alternative que de perdre de l'argent ou de désarmer les navires, ont eu un emploi satisfaisant de leur matériel. Nous devons d'autant plus nous féliciter des résultats auxquels nous avons contribué, qu'ils sont la démonstration, qu'à l'avenir, l'État peut compter sur le concours de la marine marchande pour ses transports et qu'il trouvera profit à les lui confier d'une manière permanente.

Au surplus, en n'envisageant que le côté commercial du fret, on constate que l'équilibre, entre la marchandise à transporter et les moyens de transport, tend peu à peu à se rétablir. Les constructions nouvelles sont loin de compenser les pertes de navires. Le moment n'est pas éloigné, il est permis de l'admettre, où les frets redeviendront rémunérateurs.

Nous n'avons rien de particulier à vous signaler sur la marche de nos affaires avec les différentes sociétés qui sont en relations avec nous.

Nous avons toutefois la satisfaction de vous confirmer ce que nous vous avons dit l'an dernier de la Société des mines de fer de l'Anjou et des forges de Saint-Nazaire* [\[Trignac\]](#). Le prix de revient des produits de cette société continue à s'améliorer et lorsque la situation générale sera redevenue normale, cette usine est au nombre de celles qui en profiteront le plus.

Nous n'avons, pendant l'année 1884, patronné aucune affaire nouvelle. Cette réserve était indiquée par la situation générale qui nous conseillait une grande prudence.

Les commissions sur émissions figuraient à notre précédent compte de profits et pertes pour 265.000 francs, — Nous avons en partie trouvé, dans le développement normal de nos opérations la compensation de cette réduction de bénéfices.

Le solde du portefeuille est à peu près le même qu'à la fin de 1883. Voici le relevé du mouvement du portefeuille pendant les trois premiers exercices :

	1881-82	1883	1884
Paris Fr.	23.464.968	20.472.213	27.102.311

Départements	3.455.626	7.570.845	9.430.347
Etranger	8.554.620	11.367.636	18.879.590
	<u>36.475.096</u>	<u>39.410.694</u>	<u>55.412.248</u>

Comme vous le voyez, le mouvement de notre portefeuille a dépassé en 1884 de seize millions le chiffre de 1883.

Le solde du compte acceptations, au 31 décembre 1884, est inférieur d'un peu plus de quatre millions à celui de l'époque correspondante en 1883.

Les valeurs mobilières ne figurent plus à notre bilan que pour 3.748.945 fr. 11. Nous avons cru devoir les réduire de 496.599 fr. 57. En les estimant ainsi au 31 décembre, nous les avons ramenées à un taux plutôt au-dessous qu'au-dessus de leur valeur réelle.

Les hypothèques maritimes s'élèvent à 15.143.440 francs 43 sur lesquels nous avons encore à verser 425.000 fr. Leur importance était, au 31 décembre 1883, de 12.643.579 fr. 40, d'où résulte une différence en plus d'une année à l'autre de 2.499.860 fr. 97.

Nous avons maintenant à vous signaler les principaux articles du compte de profits et pertes.

Nos frais généraux arrivent à quelques mille francs près au même total qu'en 1883.

Nous portons une provision de 300.000 fr., pour les affaires contentieuses et comme nous venons de vous le dire une somme de 495.599 fr. 57 pour moins-value sur les valeurs mobilières.

Les intérêts et agios ont produit : 560.926 fr. 16.

Les commissions diverses : 632.799 fr. 72.

Les intérêts et commissions sur prêts hypothécaires 542,391 fr. 67.

Enfin les participations et souscriptions 98.255 fr. 15 c.

En résumé, le compte de profits et pertes s'élève à un total de 1.963.076 fr. 29.

La balance est de 844.967 fr. 44.

Nous vous proposons d'en arrêter la répartition comme suit :

5 % pour la réserve légale soit Fr.	42.248 36
Dividende de 12 fr. 50 par action	750.000
Solde à reporter	52.719 08
Parité	844.967.44

Avant de terminer ce rapport, nous vous demandons, messieurs, de témoigner à notre personnel votre satisfaction pour son zèle.

Nous vous rappelons, comme dans notre précédent rapport, les prescriptions de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, relatives aux opérations faites avec des administrateurs, tant en leur nom qu'en raison de leurs fonctions d'administrateurs d'autres sociétés et vous demandons de nouveau d'autoriser ces relations.

Enfin, vous aurez à vous prononcer sur la réélection ou le remplacement de vos commissaires.

Ces divers points sont formulés dans les résolutions qui vont être soumises à votre vote.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Messieurs,

En exécution du mandat statutaire que vous avez bien voulu nous conférer par une des résolutions de votre assemblée générale du 10 mai 1884, nous avons examiné le

bilan et le compte de profits et pertes, qui ont été mis à notre disposition dans les délais prescrits par la loi.

Nous avons pris connaissance des différentes opérations de la Société et nous avons constaté la parfaite concordance des écritures avec les chiffres portés au bilan et aux comptes de profits et pertes.

Ainsi que vous avez pu vous en rendre compte, par le rapport du conseil d'administration, les opérations de votre banque se sont sensiblement développées depuis le dernier exercice, tout en restant strictement limitées à celles autorisées par vos statuts.

Les résultats de cette année peuvent être considérés comme très satisfaisants, et nous ne pouvons qu'approuver la prudence de votre conseil d'administration, qui en a profité pour amortir les valeurs de votre portefeuille d'une somme de 496.599 fr.

Cette sage mesure, ainsi que les diverses sommes portées à la réserve, qui, après approbation des comptes de l'exercice 1884, s'élèvera au chiffre de 309.488 fr. 85, ne peuvent qu'affermir la bonne situation de votre banque ; en conséquence, nous vous proposons l'adoption des résolutions qui vous sont soumises par votre conseil d'administration.

Paris, le 14 avril 1885.

Les commissaires :
E[ugène-Gustave] WEYER, H[arald] HOSKIER.

RÉSOLUTIONS

votées à l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} mai 1885 à laquelle 28.047 actions étaient présentes ou représentées.

Première résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité moins une voix, approuve dans toutes leurs parties les rapports et les comptes de l'exercice 1834, tels qu'ils sont présentés par le conseil d'administration ;

Fixe le dividende à 12 fr. 50 par action, payables le 2 mai 1885, sous déduction de l'impôt résultant des lois de finance.

Décide le report à nouveau au compte de profits et pertes du solde de 52.719 08.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité moins une abstention, renouvelle, en tant que besoin, aux termes de la loi de 1867, l'autorisation donnée à ceux de MM. les administrateurs qui ont des relations d'affaires avec la Banque maritime.

Troisième résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité réélit M. Harald Hoskier et M. Eugène Weyer, commissaires chargés de faire un rapport à la prochaine assemblée générale ordinaire sur la situation de la société, sur le bilan et sur les comptes présentés par les administrateurs pour l'exercice 1885.

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES
BANQUE MARITIME
Assemblée générale ordinaire du 1^{er} mai 1886
(*Le Capitaliste*, 26 mai 1886)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Depuis notre dernière assemblée générale, la mort nous a enlevé deux de nos administrateurs, MM. [Lucien] Gillet et [Victor] Bonnet. Vous vous associerez, nous en sommes certains, aux regrets que cette perte nous a fait éprouver. Beaucoup d'entre vous avaient pu apprécier le caractère et l'expérience des affaires qui distinguaient nos deux collègues. Ces vides ne sont pas les seuls qui se soient produits dans notre conseil.

Nous avons dû, quel qu'ait été notre désir de le compter plus longtemps parmi nous, accepter la démission de M. Herman Hoskier. Ses occupations, le retenant loin de Paris, ne lui permettaient pas de consacrer à nos affaires tout le temps qu'il eût souhaité leur donner.

Les résultats de l'exercice 1885 diffèrent peu de ceux de l'année 1884, bien que nous ayons réduit l'importance de nos engagements.

L'état général des affaires nous a imposé une réserve d'autant plus grande qu'il était difficile de préciser le moment où les choses reprendraient leur cours normal. Comment, en effet, apprécier, avec quelque certitude, une situation complexe dont les causes déterminantes échappent à tous les calculs ? Nous ne traversons pas une simple crise commerciale et industrielle occasionnée par un excès de production. Nous assistons bien plutôt à une perturbation générale, causée par des conditions nouvelles de la production, qui bouleversent les courants établis. Nous devons donc tenir compte du fait et nous mettre en garde contre des éventualités qui nous commandaient tout au moins la prudence. Cette prudence, croyez-le bien, n'est pas un effacement ; par cela même que nous avons allégé notre situation, nous ne serons que mieux en mesure de prendre largement part aux affaires dès que la reprise, inévitable du reste, se manifesterá.

Les affaires maritimes, qui, vous le savez, représentent une partie importante de nos opérations, n'ont pas été plus prospères que les autres. Et, cependant, plusieurs des compagnies maritimes qui nous intéressent sont au nombre des moins maltraitées. Ce résultat n'est malheureusement pas dû à une amélioration dans le cours des frets, ce qui eût été l'indice d'une reprise. Il provient presque uniquement des [transports effectués pour le compte de l'État](#). Les bénéfices qu'ils ont procurés, quoique modérés, sont appréciables quand le taux courant du fret commercial ne permet même pas, le plus généralement, de gagner l'intérêt du capital engagé dans un navire.

[Pendant l'année 1885, nous sommes intervenus dans la majeure partie des affrètements conclus par le ministère de la Marine pour les besoins de l'expédition du Tonkin. Ces transports ont été effectués à la complète satisfaction de l'Administration et dans des conditions avantageuses pour le Trésor.](#)

Nous n'avons à vous signaler aucun fait particulièrement intéressant dans la marche de nos opérations, ou dans le fonctionnement des différentes sociétés avec lesquelles nous avons des intérêts engagés.

Les prêts consentis par le Crédit foncier de France, pour travaux des ports, prêts sur lesquels, comme vous le savez, nous touchons une petite commission, se sont accrus d'environ dix millions pendant le dernier exercice : ils s'élevaient, au 31 décembre 1885, à 52.234.000 francs, contre 42.659.000 fr. à la fin de 1884.

La Société des mines de fer de l'Anjou et des forges de Saint-Nazaire [Trignac], dont nous vous avons parlé dans nos précédents rapports, continue à fonctionner avec des prix de revient qu'aucune usine française similaire n'obtient plus réduits.

Mais cette société, comme les autres, attend une reprise qui lui permette d'utiliser ses importants moyens de production.

(SUITE)

(Le Capitaliste, 2 juin 1886)

Les deux sociétés de constructions navales des Chantiers de la Loire et des Anciens établissements Claparède ont fonctionné dans des conditions satisfaisantes. Mais la similitude de leurs opérations avait l'inconvénient de créer entre elles, dans bien des cas, une concurrence regrettable. Nous nous sommes efforcés de faire cesser cet état de choses et nous avons travaillé à établir entre les deux sociétés une entente qui se traduit en ce moment par la fusion de leurs intérêts.

Nous allons maintenant aborder l'examen du bilan et du compte de profits et pertes.

Si nous comparons les chiffres du bilan arrêté au 31 décembre 1885 à ceux du bilan de 1884, nous relevons les différences ci-après :

ACTIF

Espèces en caisse 1885	1.201.171 86
Espèces en caisse 1884	688.939 58
Portefeuille 1885	6.917.526 32
Portefeuille 1884	3.802.056 14
Le mouvement du portefeuille avait été, en 1884, de 55.412.249 fr. 20. Il a été, en 1885, de 54.828.941 fr. 40, dont :	
Effets sur Paris	27.913.198 30
Effets sur la province	8.858.445 27
Effets sur l'étranger	18.057.297 83
	54.828.941 40
Le compte valeurs diverses et participations soldait, au 31 décembre 1884, par	3.748.945 11
et au 31 décembre 1885 par	2.495.310 54
Différence	1.253.634 57
qui provient principalement de réalisations effectuées dans le courant de l'exercice.	
Voici quel était le groupement de nos valeurs au 31 décembre 1885 :	
Sociétés de navigation et de constructions maritimes	1.653.673 90
Valeurs diverses	841.636 04
Parité	2.495.310 51
Les comptes courants s'élevaient au 31 décembre 1884 à	16.706.056 54
Ils sont au 31 décembre 1885 de	9.852.200 08
Les comptes nantissements qui étaient au 31 décembre 1884 de	13.824.070 35
ne représentent plus fin 1885 que	9.360.722 20
Les comptes spéciaux ont passé de	1.315.272 61
à, au 31 décembre 1885	1.143.931 54
L'ensemble de nos comptes débiteurs qui présentait au 31 décembre 1884 un total de	31.845.399 50
ne s'élève plus à la fin de 1885 qu'à	20.350.873 82
Soit une différence en moins de	11.488.525 68

Enfin, le compte des hypothèques maritimes qui s'élevait en 1884 à	15.143.440 43
Solde à la fin de 1885 par	12.343.923 74

Nous vous signalions, dans notre dernier rapport, une augmentation importante dans le chiffre de nos prêts hypothécaires sur navires. Par les considérations que nous vous exposons en commençant, nous nous sommes montrés très réservés pour les affaires nouvelles. En définitive, nous arrivons à une réduction de 2.800.000 fr., pendant le dernier exercice.

PASSIF

Réserves au 31 décembre 1884	267.240 49
Réserves au 31 décembre 1885	309.488 85
Acceptations à payer fin 1884	22.303.188 80
Acceptations à payer fin 1885	14.002.219 03
Diminution	8.240.969 77
Comptes créditeurs en 1884	16.324.583 86
Comptes créditeurs en 1885	13.030.402 85
Balance en moins	3.294.091 01

La principale différence porte sur le chiffre de nos réescomptes au Crédit foncier de France pour nos prêts hypothécaires.

Nos risques en cours, pour effets en circulation avec endos de la Banque maritime, s'élevaient au 31 décembre 1884, à 12.520.955 58

et au 31 décembre 1885 à 8.382.397 21

Soit une différence en moins de 4.138.558 37

L'examen du compte de profits et pertes, en 1884 et en 1885, donne les résultats comparatifs suivants :

Les frais généraux ont été, en 1885, de 292.607 25

Ils s'étaient élevés, en 1884, à 301.904 66

Conformément au mode d'opérer, déjà approuvé par vous, nous avons porté à deux comptes — provision — une somme de 688.517 francs, que nous avons répartie ainsi :

Provision pour affaires contentieuses 300.000 00

Provision pour amortissement sur valeurs mobilières 388.517 00

Le montant de nos bénéfices a été, en 1885, de 1.785.362 07

Il avait été, en 1884, de 1.834.572 70

Les intérêts et agios ont produit 638.643 66

contre, en 1884 560.926 16

Les commissions diverses 587.582 36

contre, en 1884 632.799 72

Les hypothèques maritimes 531.002 30

contre, en 1884 542.391 67

Les participations et souscriptions 28.133 95

contre, en 1884 98.255 15

Si, du chiffre des bénéfices bruts de 1885 1.785.362 07

nous déduisons la somme de 688.517 00

pour parer aux éventualités et doter le compte valeurs d'un amortissement, il reste :

1.096.845 07 auxquels il y a lieu d'ajouter :

60.323 13 solde reporté de 1884 ;

nous obtenons un total de :

1.157.168 20 Déduisant :

292.607 25 frais généraux,

10.819 30 réescompte du portefeuille.
303.426 55 Ensemble ;
il nous reste :
853.741 65 que nous vous proposons de répartir ainsi :
5 % pour la réserve légale 42.687 10
Dividende de 12 fr. 50 par action 750.000 00
Solde à reporter au prochain exercice 61.054 55
Parité 853.741 65

(SUITE ET FIN)
(*Le Capitaliste*, 9 juin 1886)

Si vous acceptez cette répartition, nous vous demanderons de voler la première résolution soumise à vos délibérations.

La seconde résolution est relative au renouvellement de l'autorisation donnée à ceux de nos administrateurs avec lesquels nous traitons des affaires, de continuer les mêmes opérations aussi bien en leur nom que pour le compte des sociétés dont ils sont administrateurs.

La troisième résolution a pour but la ratification des choix faits par votre conseil de trois nouveaux administrateurs.

M. [Ernest] Baudelot ⁸, ancien président du Tribunal de commerce de Paris, administrateur du Comptoir d'escompte de Paris ;

M. [François] Marraud ⁹, administrateur du Crédit foncier de France ;

M. Harald Hoskier, commissaire de la Banque maritime depuis l'origine ;

En remplacement de MM. [Lucien] Gillet et [Victor] Bonnet, décédés, Herman Hoskier, démissionnaire.

Enfin, la dernière résolution est relative à la désignation de vos commissaires pour l'exercice actuel.

.....

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, à l'unanimité moins une abstention, nomme MM. Théodore Morin ¹⁰ et Léopold Rhoné, commissaires, chargés de faire un rapport à la prochaine assemblée générale ordinaire sur la situation de la société, sur le bilan et sur les comptes présentés par les administrateurs pour l'exercice 1880, avec faculté, pour chacun des deux commissaires, d'accomplir seul le mandat ci-dessus, en cas d'empêchement de son collègue pour une cause quelconque.

.....

⁸ Ernest Baudelot (1827-1910) : juge (1865), puis président (1877) du tribunal de commerce de la Seine, administrateur du Comptoir d'escompte, du Chemin de fer du Nord (1879), des trois Urbaines, censeur de la Banque de France, administrateur-provisoire du Canal interocéanique de Panama (1888) Il est à craindre qu'il ait dépassé son seuil de Peter. Son étoile pâlit après le krach des cuivres, d'autant qu'il est en outre condamné en 1893 et 1895 dans le dossier Sous-Comptoir des entrepreneurs/Canaux agricoles. Mais il reste administrateur du Nord jusqu'à son décès.

⁹ François Marraud (1835-1902) : avocat agréé près le tribunal de commerce de Paris, défenseur attitré du Crédit foncier, puis administrateur de celui-ci (1882) et du Sous-Comptoir des entrepreneurs.

¹⁰ Théodore Morin (1848-1927) : issu d'une famille protestante d'industriels drapiers de la Drôme, châtelain à Dieulefit, juriste, philanthrope, membre du conseil de surveillance du *Temps* de 1879 à son décès. Administrateur de la Compagnie algérienne (1880). Commissaire aux comptes des Chemins de fer départementaux (CFD)(1888), administrateur de la Banque parisienne (1890), puis de la Banque de l'union parisienne (1904), qu'il représenta chez Gaz et eaux et à la Société ardoisière de l'Anjou. Administrateur des Phosphates du Dyr (1904). Marié à Édith Hentsch. Trois fils et une fille, mariée au pasteur Émilien Monod.

1886 : prêt à la [Compagnie commerciale de transports à vapeur français](#)

Légion d'honneur

(*Le Journal officiel de la République française*, 13 décembre 1886, p. 7.525)

Chevalier

M. Bernard (Édouard Rémy), directeur de la Banque maritime. Services exceptionnels rendus à la marine marchande et à l'industrie des constructions navales.

CHARGEURS RÉUNIS

(*Le Capitaliste*, 26 janvier 1887)

[...] Le rapport que nous analysons mentionne que des accords sont intervenus entre les Chargeurs réunis et la Compagnie commerciale de transports à vapeur français, en vertu desquels la Compagnie qui nous occupe est devenue consignataire de la Compagnie commerciale.

En annonçant ces accords, le rapport s'exprime de la façon suivante :

« Notre intervention nous procure une commission équitable et les avances que nous pouvons être appelés à faire pour l'armement des navires de la Compagnie commerciale sont garanties par la Banque maritime. » [...]

[Participation dans les [Docks de Haïphong](#)]

BANQUE MARITIME

(*Le Journal des finances*, 28 mai 1887)

(*Le Capitaliste*, 1^{er} juin 1887)

Messieurs,

Conformément aux prescriptions de nos statuts, nous venons vous rendre compte des opérations de notre société pendant l'exercice 1886.

L'année dernière, nous constatons devant vous que la crise commerciale et industrielle, qui sévissait partout, avait amené dans nos opérations un ralentissement commandé par la prudence. Les causes perturbatrices du mouvement des affaires n'ayant pas disparu, la situation générale ne s'est guère améliorée en 1886. Rien donc d'étonnant, si les chiffres de nos affaires courantes représentent pas l'accroissement qu'une situation normale leur eût assuré.

Certains indices permettent d'entrevoir sinon la fin de la crise du moins un état de choses moins défavorable. À la stagnation des affaires a succédé une activité relative dans ces transactions, qui est un symptôme d'amélioration bon à constater.

Les affaires maritimes, dont notre banque a la légitime préoccupation, semblent aussi entrer dans une voie meilleure. On constate sur beaucoup de points une amélioration du fret et une augmentation du tonnage à transporter. Il est probable que ces symptômes se traduiraient bientôt par un accroissement du matériel naval si les

amateurs n'avaient pas à compter avec l'incertitude que présente le caractère temporaire de la législation, sur la marine marchande, inaugurée en 1881.

Pendant l'année 1886, nous n'avons pris part qu'à une seule émission, celle de l'emprunt national du mois de mai.

La fusion entre les deux sociétés de constructions navales, des Chantiers de la Loire et des Anciens Établissements Claparède, que nous vous annonçons l'année dernière comme prochaine, est aujourd'hui un fait accompli. Elle a été réalisée par l'attribution proportionnelle et sur des bases équitables d'actions nouvelles de la Société des Chantiers de la Loire en représentation des apports de la Société des Anciens Établissements Claparède.

Nous pensons avoir agi utilement pour la Banque maritime et pour ces deux Sociétés en facilitant cette union qui met fin aux inconvénients nés de la similitude de leurs opérations. Nous n'aurons, nous en sommes convaincus, qu'à nous applaudir d'avoir contribué à rendre plus puissante encore une affaire qui fait honneur à l'industrie nationale.

L'établissement du protectorat de la France au Tonkin est de date récente. Tout y est donc à créer pour favoriser le développement si nécessaire des intérêts nationaux dans cette région. Afin de seconder les vues de l'administration du protectorat qui doit être aidé par les capitaux français dans cette voie d'organisation, nous avons pris part, avec le concours d'une maison d'Haïphong, à l'adjudication des services postaux sur les fleuves du Tonkin. Des offres inférieures aux nôtres l'ont emporté.

Nous avons pu manifester le bon vouloir que nous inspire cette entreprise coloniale en nous associant à la création de la Société concessionnaire des Docks et quais d'Haïphong.

Pendant le dernier exercice, nous n'avons réalisé aucune affaire avec l'Administration de la Marine.

Sur sa demande, alors qu'il était question d'exécuter un vaste plan de construction pour la réfection de la flotte, nous avons réussi à grouper les principaux constructeurs et obtenu leur adhésion à une combinaison d'après laquelle les travaux exécutés par chacun d'eux seraient réglés au moyen d'annuités. Le Comptoir d'escompte de Paris avait consenti, pour rendre cet arrangement possible, à se charger du placement des annuités. Mais notre intervention a été rendue inutile par l'adoption d'autres procédés financiers.

Les grands travaux projetés pour plusieurs ports de commerce, notamment celui du Havre, ne sont pas encore entrés en voie d'exécution. Par suite, le chiffre des prêts consentis aux chambres de commerce et aux villes maritimes par le Crédit foncier de France ne s'est guère accru que de neuf millions en 1886. Notre participation aux bénéfices de ces opérations a donc été peu élevée.

L'ensemble des prêts, depuis la constitution de notre Société, s'élève en chiffres ronds à 61 millions, sur lesquels 24 millions seulement étaient utilisés au 31 décembre dernier. Il paraît certain que cette année et les suivantes ces prêts prendront une extension plus grande.

Nos bénéfices bruts, en 1886, quoique moins élevés que ceux de 1885, nous laissent cependant un résultat net supérieur à celui de ce dernier exercice, mais, comme la situation de la Société des mines de fer de l'Anjou et des forges de Saint-Nazaire* [Trignac] ne s'est pas modifiée, nous vous proposerons d'employer une partie de nos bénéfices disponibles jusqu'à concurrence de 300.000 fr. à l'augmentation de nos réserves, et ce, indépendamment des réserves spéciales effectuées dans les mêmes proportions que pendant les derniers exercices.

Chaque année, nous vous avons entretenus de la situation de la Société des mines de fer de l'Anjou et des forges de Saint-Nazaire [Trignac]. Vous connaissez l'importance des établissements de Saint-Nazaire [Trignac], ils peuvent rivaliser avec les

établissements similaires les mieux placés. Leur puissance de production est considérable. Malheureusement, la crise qui commençait à se manifester sur la métallurgie au moment où ils entraient en fonctionnement n'a pas cessé depuis lors. L'avilissement des prix qui frappe l'industrie métallurgique sur tous les marchés, sans exception, a amené la Société de Saint-Nazaire à apporter dans sa fabrication des modifications qui vont atténuer les effets de la crise actuelle.

Dans cette situation, nous suivons avec une vigilance et une attention soutenues, la marche de cette société. D'accord avec ses autres créanciers, nous avons adopté vis-à-vis d'elle les mesures de prudence et de réserve conseillées par les circonstances. Il est superflu de vous faire remarquer que toute autre conduite eût été difficile à justifier. Il ne faut pas oublier que ces établissements, irréprochables comme construction et installation, représentent une dépense matérielle supérieure à dix-neuf millions, non compris un fonds de roulement de plusieurs millions. Ces valeurs constituent à nos yeux un gage suffisant pour l'établissement de nos comptes.

Vous avez sous les yeux le bilan et le compte de profits et pertes, nous ne les reproduisons donc pas ici, nous contentant de vous donner des chiffres de détail.

Notre portefeuille au 31 décembre 1886 se compose de :

Effets sur France	3.195.498 10
Effets sur l'étranger	1.022.815 75
	4.818.313 85

Le mouvement du portefeuille pendant l'année a été de :

Effets sur Paris	28.985.481 98
Effets sur la province	4.408.763 50
Effets sur l'étranger	13.802.867 82
	47.196.713 30

Le compte valeurs diverses et participations s'élève au 31 décembre à fr. 2.454.565 72

et se répartit comme suit :

4.905 actions de la Société de navigation et de constructions maritimes 1.537.893 45

2.585 actions et obligations valeurs diverses 916.672 27

Toutes ces valeurs sont entièrement libérées, à l'exception de 200 actions de 500 fr. qui ne le sont que de moitié.

Le compte hypothèques maritimes, malgré des remboursements, présente, par suite de nouvelles opérations, un solde de 1.100.000 fr., supérieur à celui du 31 décembre 1885, mais encore inférieur de près de 1.700.000 fr. à celui de l'exercice 1884.

Nos acceptations à payer sont inférieures de 12 millions au solde de 1884 et de 3.800.000 fr. à celui de 1885. Par contre, nos comptes créditeurs, inférieurs de 1.100.000 fr. au solde de 1881 sont supérieurs de 2.200.000 fr. au solde de 1885.

Les risques en cours pour effets en circulation avec notre endos s'élèvent à 7.850.912 fr. 68, présentant une réduction d'environ 500.000 fr. sur le chiffre du 31 décembre 1885.

Nous n'avons pas eu, pour 1886, à augmenter les chiffres portés aux exercices antérieurs pour affaires contentieuses.

Le compte de profits et pertes, déduction faite des frais généraux et du réescompte du portefeuille, présente un solde net de 1.122.537 fr. 65, pour lequel nous vous proposons la répartition suivante :

À la réserve le gale, soit 5 % des bénéfices nets	Fr. 56.126 90
À la réserve supplémentaire, ainsi que nous l'avons indiqué plus haut	300.000 00
Aux actionnaires à raison de 12 fr. 50 par action	750.000 00
Solde à reporter à l'exercice 1887	16.410 75
	1.122.537 65

Avant de terminer ce rapport, nous tenons à constater le zèle et le dévouement de notre personnel et à lui exprimer ici notre satisfaction.

Nous avons l'honneur, messieurs, de soumettre à vos délibérations quatre résolutions.

Pour la première, nous vous demandons, après approbation des comptes de l'exercice 1886 et du rapport présentés par votre conseil d'administration, de fixer le dividende à 12 fr. 50 par action, et de reporter à l'exercice 1887 le solde de 16.410 fr. 75.

Aux termes de l'article 18 des statuts, les fonctions du premier conseil devaient durer jusqu'à assemblée générale annuelle de 1887. Dans cette assemblée, il doit donc être procédé à une nouvelle élection du conseil. Cette élection fait l'objet de la seconde résolution.

La troisième résolution est relative à l'autorisation à donner aux administrateurs, comme par le passé, dans les termes de l'article 40 de la loi de 1867.

Vous avez enfin, pour la quatrième résolution, à désigner vos commissaires pour l'exercice 1887.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte du mandat que vous nous avez conféré dans votre assemblée générale du 1^{er} mai 1886.

Le bilan et le compte profits et pertes ont été mis à notre disposition dans les délais légaux. Les écritures de votre Société sont tenues avec une clarté qui ne laisse rien à désirer, et qui nous a rendu l'examen facile. Nous avons trouvé les sommes qui figurent sur le bilan en parfaite concordance avec les soldes du grand-livre et du compte de profits et pertes.

Ce compte s'élève à 1.122.537 fr. 65, que votre conseil d'administration vous propose de répartir de la manière suivante :

5 % à la réserve légale	fr. 56.126 93
Réserve spéciale destinée à parer aux éventualités	300.000 00
Dividende de 12 fr. 50 par action	750.000 00
Solde à reporter au prochain exercice	16.410 75
	1.122.537 65

Ces propositions nous paraissent de nature à recevoir votre approbation, et nous vous proposons de les adopter

Les commissaires.

Th[éodore] Morin, L[éopold] Rhoné.

Paris, le 21 avril 1887.

Première résolution

Approbation du rapport et des comptes de l'exercice 1886.

Le vote de cette résolution comporte :

Application à une réserve spéciale destinée à parer aux éventualités d'une somme de 300.000 fr., prélevée sur les bénéfices.

Fixation du dividende à 12 fr. 50 par action, payables le 9 mai 1887, sous déduction de l'impôt résultant des lois de finance.

Report à nouveau au compte de profits et pertes du solde de 16.410 fr. 75.

Cette première résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Nomination ou réélection du conseil d'administration (Art. 18 des statuts).

L'assemblée générale, à l'unanimité, réélit administrateurs. MM. Hentsch banquier, de la maison Hentsch frères et Cie, président du conseil d'administration du Comptoir d'escompte de Paris.

Girod, Gustave, banquier, de la maison André, Girod et Cie, membre du conseil supérieur du commerce, administrateur du Comptoir d'escompte de Paris.

Baudelot [Ernest], ancien président du tribunal de commerce, administrateur du Comptoir d'escompte de Paris.

Cambefort [Jules], de la Maison P. Galline et Cie de Lyon.

Denfert-Rochereau [Eugène], directeur du Comptoir d'escompte de Paris.

Fould Henri, négociant de la maison Fould frères et C^o, membre de la chambre de commerce de Paris, membre du conseil supérieur du commerce.

Gibert, administrateur du Comptoir d'escompte de Paris.

Hoskier Harald,

Hovius [Auguste], député d'Ille-et-Vilaine, armateur, président de la chambre de commerce de Saint-Malo.

Laveissière Émile, négociant de la maison J.-J. Laveissière et fils, administrateur du Comptoir d'escompte de Paris.

Marraud [François], administrateur du Crédit foncier de France.

Puerari, Eugène, de la maison Mirabaud Paccard, Puerari et Cie.

Riotteau, député de la Manche, armateur, président de la chambre de commerce de Granville.

MM. Sévène, président de la chambre de commerce de Lyon, membre du conseil supérieur du commerce.

Siegfried Jacques, banquier, administrateur du Comptoir d'escompte de Paris.

Talamon [Félix], négociant, administrateur du Comptoir d'escompte de Paris.

Teissonnière [Paul], vice-président de la chambre de commerce de Paris, administrateur du Comptoir d'escompte de Paris.

Administrateurs sortants qui acceptent le renouvellement de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée générale à l'unanimité renouvelle, en tant que besoin, aux termes de la loi de 1867, l'autorisation donnée à ceux de MM. les administrateurs qui ont des relations d'affaires avec la Banque maritime.

LA LOGE DE LA MARINE ET DES COLONIES
[Les Disciples du Progrès, 7 décembre 1887]

Bernard (Édouard), directeur de la Banque maritime, 2, rue Chaptal...

(*La Libre Parole*, 25 septembre 1900, p. 1, col. 5-6)
(*La Vérité*, 26 septembre 1900, p. 2)

BANQUE MARITIME
Assemblée générale ordinaire du 28 mai 1888.
(*Le Journal des finances*, 23 juin 1888)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous venons, aux termes de nos statuts, vous présenter le rapport annuel sur la situation des affaires de notre société et soumettre à votre approbation les comptes du dernier exercice.

Vous avez sous les yeux le bilan et le compte de profits et pertes ; nous les complétons par quelques détails explicatifs :

Le solde du portefeuille diffère peu de celui du 31 décembre 1886.

Il est représenté par :

Effets sur France 3.041.144 67
Effets sur l'étranger 1.774.634 98
Ensemble 4.815.779 65

Le mouvement du portefeuille a été, pendant l'année 1887, de :

Effets sur Paris 36.800.445 79
Effets sur la province 5.692.037 84
Effets sur l'étranger 31.117.227 66.
Ensemble 73.609.711 29

Soit une augmentation de 26.412.997 fr. 99 sur l'année précédente.

Les valeurs diverses s'élèvent à 2.175.811 fr. 12, au lieu de 2.454.565 fr. 72 au 31 décembre 1886.

Elles se composent de :

4.766 actions de diverses sociétés de navigation et de constructions maritimes entièrement libérées, estimées 1.182.498 fr. 05 ;

2.183 notions et participations de sociétés diverses, sur lesquelles 273 ne sont libérées que de moitié, estimées 993.313 fr. 07.

D'une année à l'autre, ces comptes ont subi peu de changements ; nous avons réalisé quelques titres et modifié les estimations suivant les cours de la fin de l'année.

Par suite surtout d'opérations d'un caractère accidentel, nos comptes courants et les nantissements se soldent par des chiffres sensiblement plus élevés qu'à la fin de 1886.

Le compte Hypothèques maritimes a subi une petite réduction, le chiffre des remboursements opérés ayant été supérieur à celui des prêts nouveaux.

Au passif : les réserves s'élèvent en totalité
à 708.302.85

Dont :

Réserve statutaire 238.302 85
Réserve supplémentaire 470.000 00

Les acceptations à payer présentent un solde de 22.294.218 fr. 76, soit, sur le chiffre du 31 décembre 1886, un excédent de douze millions qui forme la contrepartie de l'augmentation signalée plus haut aux comptes courants.

Les comptes créditeurs, également en progression sur les chiffres de 1886, s'établissent comme suit :

Comptes d'encaissement 101.736 39
Comptes courants 13.753.436 88
Comptes spéciaux 2.679.540 83

Les règlements d'hypothèques maritimes avec le Crédit foncier soldent par 8.800.000 fr., chiffre de près de quatre millions inférieur aux sommes prêtées par nous.

Les commissions et intérêts divers présentent un total de 1.413.848 fr. 64, qui excède de 47.419 fr. 52 c. le chiffre de 1886, malgré l'absence de participations et souscriptions qui représentaient 44.985 francs 18 en 1886.

Les différences entre les deux exercices se chiffrent de la manière suivante en faveur de 1887 :

Intérêts et agios	41.464 03
Commissions diverses	31.760 67
Prêts hypothécaires	19.180 00
Ensemble	92.404 70

Le compte de profits et pertes solde en bénéfice par 1.087.166 fr. 99.

Nous vous signalions, dans notre dernier rapport, des tendances favorables à une reprise des affaires maritimes. Cette prévision s'est en partie réalisée. Le fret est devenu plus abondant et a permis de rétablir l'équilibre des dépenses et des recettes des navires. Si le taux des frets est encore loin de celui pratiqué il y a quelques années, il ne s'en est pas moins produit sur certains points une amélioration qui ne peut qu'avoir une heureuse influence sur la situation des Compagnies de navigation qui nous intéressent.

Nous vous avons, à plusieurs reprises, parlé de notre créance sur la Société des mines de fer de l'Anjou et des forges de Saint-Nazaire*.

Il y a un an, nous vous disions que cette société, dont la mise en exploitation avait coïncidé avec le commencement de la crise métallurgique, luttait contre une situation difficile, et s'efforçait de l'atténuer en modifiant sa fabrication.

Nous restions convaincus que la valeur des établissements demeurerait supérieure au montant des créances et nous n'avons pas à insister sur l'intérêt qu'offre dans toute opération industrielle, au point de vue de la valeur de l'actif, la continuation de l'exploitation.

Vous avez approuvé cette manière de voir.

Pendant l'année 1887, la Société de l'Anjou a travaillé avec les ressources dont elle disposait, sans avoir à demander de nouveaux concours financiers.

À la fin de l'année, son conseil d'administration, jugeant que des ressources nouvelles devenaient indispensables pour assurer le fonctionnement ultérieur, et ne pouvant d'ailleurs compter ni sur les actionnaires, ni sur les créanciers, pour fournir d'autres capitaux, décida de convoquer les actionnaires et de leur proposer la mise en liquidation de la société, dans le but de réaliser l'actif, soit par l'apport à une autre société, soit de tout autre manière.

Deux assemblées extraordinaires eurent lieu les 9 mars et 20 avril 1888. On y adopta les propositions du conseil d'administration.

Bien que postérieur à la clôture de l'exercice 1887, ce vote nous a paru avoir des conséquences sur les appréciations que nous avons à vous soumettre au sujet de notre inventaire.

Aujourd'hui nous ne sommes plus en présence d'une société industrielle en exploitation, dont la marche, par suite d'une crise qui peut n'être que passagère, subit des difficultés plus ou moins accentuées.

Nous sommes en présence d'une société dissoute, d'une liquidation dont les éventualités et l'issue nous sont inconnues.

Les liquidateurs, munis des pleins pouvoirs des actionnaires, étudient en ce moment diverses combinaisons. Nous suivons les négociations qu'elles nécessitent avec vigilance et sollicitude.

Pour compléter les explications qui précèdent, nous vous dirons qu'on trouve notamment les indications suivantes dans le dernier bilan de la Société de l'Anjou.

Le compte de premier établissement s'élève à 21.298.988 fr., sur lesquels il aurait été dépensé pour l'usine de Saint-Nazaire un peu plus de 19.000.000 de francs.

Le même bilan constate qu'outre la valeur des usines, il existe un actif de plus de trois millions représenté par des approvisionnements, marchandises, fonds disponibles, débiteurs divers, non compris les rentrées douteuses.

Le montant total des créances grossi des intérêts, s'élève à ce jour à environ 13.500.000 fr.

Nous tenons à vous rappeler ici ce que nous vous disions à l'assemblée générale du 10 mai 1884, à propos de cette créance. Le prêt que nous avons consenti à la Société de l'Anjou devait nous être remboursé à bref délai au moyen d'une émission d'obligations dont tout le monde devait croire le placement facile. Des circonstances imprévues ont empêché le succès de l'émission, qui n'a que partiellement réussi. Un crédit de courte durée s'est ainsi transformé en une créance dont le montant s'est accru des intérêts et commissions.

Vous trouverez certainement sage, Messieurs, que, justement préoccupés de la mise en liquidation de la Société de l'Anjou, nous vous proposons d'ajourner la distribution du dividende en portant les 1.087.166 fr. 99, qui forment le solde du compte de profits et pertes, à une réserve spéciale.

Ce solde, ajouté à des réserves que vous connaissez, étant appliqué à notre créance, la ramènerait à 5.250.000 fr., intérêts et commissions compris.

Nous ne doutons pas, messieurs, que vous n'approuviez cette résolution, qui est à tous égards conforme à l'intérêt de notre société.

Nous vous ferons remarquer cependant, avant de terminer, que l'examen du bilan témoigne d'une plus grande activité dans nos opérations, et que la marche générale de nos affaires permet de mieux augurer de l'avenir.

Comme conclusion de ce rapport nous soumettons à vos délibérations les résolutions ci-après :

PREMIÈRE RÉOLUTION

Approbation du rapport et des comptes de l'exercice 1887 ;
Application à une réserve spéciale du solde du compte de Profits et pertes, soit 1.087.166 fr. 99.

Cette première résolution est adoptée à la majorité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, à l'unanimité, renouvelle en tant que de besoin, aux termes de l'article 40 de la loi de 1867, l'autorisation donnée à ceux de MM. les administrateurs qui ont des relations d'affaires courantes avec la Banque maritime.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, à l'unanimité, nomme MM. Théodore Morin et Jules Gastambide commissaires chargés de faire un rapport à la prochaine assemblée générale ordinaire, sur la situation de la société, sur le bilan et sur les comptes présentés par le conseil d'administration pour l'exercice 1888, avec faculté pour chacun d'eux d'accomplir seul le mandat ci-dessus, en cas d'empêchement de son collègue pour une cause quelconque.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Conformément à la loi et en exécution du mandat que vous nous avez confié dans votre précédente assemblée générale, nous avons examiné les comptes de votre Société, arrêtés au 31 décembre 1887.

L'inventaire, le bilan et le compte de profits et pertes ont été mis à notre disposition dans les délais légaux. Nous les avons comparés avec soin, et nous avons constaté la parfaite concordance des écritures.

Après avoir reconnu l'exactitude et la régularité des comptes, nous vous proposons de les approuver tels qu'ils vous sont présentés par votre conseil d'administration.

Paris, le 12 mai 1888.

Les commissaires :
JULES GASTAMBIDE, TH. MORIN.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1887

ACTIF	
Actionnaires (250 fr. par action non appelés)	15.000.000 00
Espèces en caisse et au Comptoir d'escompte de Paris	151.680 17
Portefeuille :	
Effets à recevoir sur France	3.041.144 67
Effets à recevoir sur l'étranger	1.774.634 98
Valeurs diverses et participations	2.175.811 12
Comptes débiteurs :	
Comptes courants	19.984.016 98
Comptes Nantissements	22.318.591 83
Comptes spéciaux	2.407.046 66
Comptes Hypothèques maritimes	12.769.061 99
	<u>76.621.988 40</u>

PASSIF	
Capital	30.000.000 00
Réserve statutaire	238.302 85
Réserve supplémentaire	470.000 00
Acceptations à payer	22.294.218 76
Chèques à payer	84.031 79
Comptes créditeurs :	
Comptes d'encaissement	101.736 39
Comptes courants	13.753.436 88
Comptes spéciaux	2.679.540 83
Règlements d'hypothèques avec le Crédit foncier	8.800.000 00
Dividendes à payer :	
Sur les exercices antérieurs	48.135 46
Sur l'exercice 1886	50.866 00
Profits et pertes (bénéfices de l'exercice 1887)	1.087.166 99
Réescompte du portefeuille	14.552 45
	<u>76.621.988 40</u>

KRACH DES CUIVRES FAILLITE DU COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS

La Banque maritime
[Coup d'accordéon ?]
(*Paris-Capital*, 22 mai 1889)

Les actionnaires de la Banque maritime sont convoqués, pour le 18 juin, en assemblée générale ordinaire et extraordinaire.

L'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire porte délibération sur un projet de réduction et d'augmentation du capital. La réduction du capital aurait pour objet d'amortir les pertes occasionnées par les récents événements, la chute du Comptoir [d'escompte de Paris] notamment, puis, le passé une fois liquidé, la Société créerait, par voie d'émission d'actions, des ressources nouvelles qui lui permettraient de reprendre le cours normal de ses affaires.

Un de nos confrères assure que les amortissements nécessiteront la réduction du capital dans la proportion de 50 % : de cette façon, les actionnaires auraient à échanger quatre actions anciennes libérées de moitié contre une action nouvelle entièrement libérée.

BANQUE MARITIME

Assemblée générale ordinaire du 18 juin 1889
(*Le Journal des finances*, 13 juillet 1889)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous devons, aux termes de l'article 39 de nos statuts, présenter, à votre assemblée générale ordinaire, un rapport sur la situation des affaires sociales et soumettre à votre approbation les comptes du dernier exercice, tel qu'ils ont été établis sur nos livres au 31 décembre 1888.

Mais, les graves événements qui ont frappé le Comptoir d'escompte de Paris, dès le début de cette année, nous commandent de vous entretenir tout d'abord de la situation actuelle de notre Société.

Nous allons le faire en développant au-delà de la forme habituelle notre rapport et vous fournirons des détails complets sur l'état de nos affaires.

Il est superflu de vous rappeler les relations d'origine de la Banque maritime avec le Crédit foncier de France et le Comptoir d'escompte de Paris ; elle a fonctionné avec leur concours simultané. Au lieu d'avoir à émettre des obligations pour nos prêts sur hypothèques maritimes, nous en trouvions la contrepartie dans les disponibilités du Crédit foncier. Le Comptoir d'escompte se chargeait de nos services de caisse et de titres, de l'escompte de notre papier de commerce, et, comme, en outre, la majorité de notre conseil était composé d'administrateurs du Comptoir d'escompte, il est manifeste qu'il avait une influence prépondérante sur la conduite de nos affaires.

Assurés que nous étions de l'appui du Comptoir, nous n'avons pas reculé devant des engagements considérables eu égard à notre capital. Vous en avez vous-mêmes constaté l'importance dans chacun de nos bilans. En fait, notre existence était intimement liée à celle du Comptoir. Vous y avez, comme, nous, toujours vue, à la fois, un gage de sécurité et une promesse de succès pour nos affaires. Car, jusqu'à ces derniers, mois, personne n'eût songé à mettre en question la solidité du crédit, la prudence du Comptoir d'escompte. Aussi, lorsque, comme tout le monde, nous avons été surpris par une catastrophe dont rien jusque-là n'avait pu faire pressentir l'imminence, nous avons vu se manifester la crainte que la Banque maritime ne pût survivre à son principal appui.

Ceux qui connaissaient les liens étroits qui unissaient nos deux Sociétés et savaient l'importance de nos engagements pouvaient, en effet, redouter que, le crédit nous faisant défaut, notre existence fût compromise. Nous n'avons pas cédé au découragement, et, malgré les difficultés de la tâche, nous nous sommes efforcés de sauvegarder les intérêts que vous nous aviez confiés. Nous avons pu, dès le premier moment, faire face à nos engagements, escompter même notre signature. Aujourd'hui, notre situation est presque entièrement dégagée.

Deux crédits considérables rendaient surtout notre position difficile. L'un avait été ouvert à la Société des Ateliers et chantiers de la Loire ; l'autre à la Société industrielle et commerciale des Métaux.

Au 31 décembre 1888, notre signature était engagée, pour les Chantiers de la Loire, par des acceptations montant à environ douze millions. Mais ce n'était pas là un crédit à découvert. La majeure partie de cette somme avait son gage dans des travaux achevés dont les factures étalent dues principalement par le gouvernement français et par des gouvernements étrangers pour lesquels les Chantiers de la Loire exécutent d'importantes commandes.

C'étaient donc bien là des avances garanties par des rentrées certaines. Le surplus de notre crédit était employé à l'achèvement des travaux en cours.

Quelque solide que fût la garantie, nous n'eussions jamais songé à nous engager pour de pareils chiffres, avec une même Société, si le Comptoir d'escompte, qui avait été l'un des principaux fondateurs des Chantiers de la Loire, et qui nous avait proposé

de nous charger de leur service de trésorerie, ne s'était engagé à mobiliser nos avances par le réescompte des tirages des Chantiers de la Loire sur la Banque maritime.

La chute subite du Comptoir nous laissait donc en présence d'engagements immédiats auxquels nous devions faire face. Les Chantiers de la Loire étaient hors d'état de nous rembourser leur découvert en moins de trois mois ; nous n'étions assurés d'aucun concours financier.

Nous avons tout d'abord obtenu qu'une somme de trois millions représentée par nos acceptations fût escomptées par la Banque de France à laquelle étaient déléguées, à titre de garantie complémentaire, les premières sommes que l'administration de la marine avait à payer aux Chantiers de la Loire.

La Banque de France ne faisait là, il est vrai qu'une opération statutaire dans laquelle elle n'avait aucun risque à courir ; nous ne devons pas moins lui témoigner notre reconnaissance du service rendu et de la bonne grâce qu'elle y a mise.

Il fallait, pour nous dégager complètement et assurer le service financier des Chantiers de la Loire, leur trouver une autre somme de neuf millions.

Nous avons été assez heureux pour mener à bien cette opération dont la liquidation du Comptoir d'escompte nous a fourni les éléments.

Le Comptoir d'escompte était débiteur, en compte courant, d'une somme de neuf millions à l'une des Le Comptoir d'escompte se trouvait ainsi dégagé d'une dette de neuf millions, sa signature, comme endosseur des traites des Chantiers de la Loire, lui rentrait pour pareille somme ; l'existence des Chantiers de la Loire était assurée ; nous nous libérions de nos engagements avec eux ; enfin, nous obtenions dit même coup, le règlement définitif d'un autre : compte dont nous allons vous parler : tels étaient les résultats de la combinaison.

Pour conclure l'affaire, nous avons dû, il est vrai comme nous, l'avons fait vis-à-vis de la Banque de France, cautionner de notre signature, jusqu'à concurrence de trois millions de francs, l'encaissement des factures de travaux délégués par les Chantiers de la Loire, en garantie de l'avance. Mais c'est là un engagement sans risque sérieux, vu la nature des garanties déléguées, et de courte durée, la majeure parties des rentrées devant se faire d'ici quelques mois.

L'autre crédit que nous avons consenti, en 1882, à la Société industrielle et commerciale des métaux,

était de six millions de francs utilisable en acceptations de la Banque maritime. Ce crédit avait été ouvert par nous, sur la proposition du Comptoir d'escompte, et en participation avec lui ; il ne devait cesser que par un préavis de six mois. C'était là une opération courante de banque. La Société des Métaux utilisa tout d'abord le crédit pour son montant : elle n'en usa ensuite qu'accidentellement.

Dans le courant de 1888, nous avons résolu de faire cesser ce crédit. Au commencement du mois d'octobre, nous dénonçons le contrat qui devait prendre fin, aux termes de conventions primitives, six mois plus tard, soit le 12 avril 1889. Nous obtenions en même temps une délégation sur des récépissés de warrants, mais nous ne venions qu'après les sommes pour lesquelles ces cuivres étaient engagés.

Cette opération touchait donc à son terme, lorsque la chute inopinée du Comptoir d'escompte, puis de la Société des Métaux, nous a rendus, de compte à demi avec le Comptoir, créanciers de la Société des Métaux pour une somme de 5.125.000 fr. La baisse du prix du cuivre nous atteignait avant les porteurs de warrants, et nous étions exposés, notre signature étant engagée par des acceptations, à payer la totalité de cette somme, sauf recours contre le Comptoir pour sa part.

Lorsqu'à la fin d'avril, nous fîmes aboutir la combinaison pour les Chantiers de la Loire, nous imposâmes la condition que le compte, résultant de l'ouverture de crédit de six millions à la Société des Métaux, serait définitivement réglée entre le Comptoir d'escompte et nous. C'est ce qui eut lieu.

Chacune des parties restait créancière de la Société des Métaux pour sa part et renonçait à tous recours ou réclamations contre l'autre. Nous restons donc engagés en tout pour 2.562.500 fr.

Nous allons maintenant vous parler des comptes du dernier exercice; vous avez nous les yeux le bilan et le compte de profits et pertes, nous ne vous signalerons que les points qui méritent le plus de retenir votre attention, le rapport de votre commissaire vous fournissant des explications sur les chiffres des comptes.

Le solde de notre portefeuille était au 31 décembre 1888 de :

Effets sur France	4.038.589 51
Effets sur l'étranger	1.810.222 75
	5.848.812 26

Il présente une augmentation de un peu plus de un million sur la période correspondante de 1887.

Le mouvement du portefeuille s'est élevé à un total de 82.777.594 62

Il avait été, en 1887, de 73.609.711 29

Nos valeurs diverses se composent de :

4.421 actions de Sociétés de navigation et de constructions maritimes évaluées
1.001.148 05

et de 1.917 actions et obligations, valeurs diverses, pour 756.561 73

Au total 1.757.709 42

contre 2.175.711 fr. 12 au 31 décembre 1887.

Des réalisations et aussi des différences d'évaluation expliquent cet écart.

Si nous arrêtons ce compte aujourd'hui, nous aurions à lui faire subir une assez importante réduction, quand ce ne serait que pour les 275 actions de la Société des métaux évaluée 231.000 fr. au 31 décembre.

Par contre, nous pouvons vous indiquer quelques améliorations sur d'autres valeurs. L'année 1888 a te[nu ce] qu'elle promettait au point de vue du relèvement des affaires maritimes. Les compagnies de navigation qui nous intéressent ont vu leur situation s'améliorer sensiblement. L'une d'elles, [la Compagnie havraise péninsulaire](#), a même donné de brillants résultats qui nous font bien augurer de son avenir.

Nos prêts hypothécaires présentent un solde inférieur de 2.600.000 fr. à celui du 31 décembre 1887, par suite des remboursements qui nous ont été faits.

Nous nous sommes plutôt efforcés de réduire que d'augmenter leur importance, car la loi sur la marine marchande n'a plus guère que deux années à courir. Bien que l'utilité d'un concours de l'État à notre marine du Commerce soit encore indiscutable, nous avons pensé qu'il était sage d'attendre le vote du Parlement avant de donner une extension plus grande à nos prêts hypothécaires. Nous avons donc borné nos opérations à des prêts de courte durée et de peu d'importance.

Parmi nos comptes nantissements figure une somme de 3.162.000 fr. due par la Société des anciens établissements Claparède, à laquelle nous avons consenti précédemment un crédit garanti par des délégations sur leurs travaux.

Après la fusion de cette Société avec les Ateliers et chantiers de la Loire, il nous restait dû environ trois millions de francs. L'actif de la Société des anciens établissements Claparède se composait à ce moment de créances dont la rentrée pouvait présenter des retards assez longs, et d'une attribution d'actions des Ateliers et chantiers de la Loire dont le capital avait été augmenté par suite de la fusion.

Mais la Société Claparède devait achever ses travaux en cours à ses frais et risques. Nous étions donc exposées à faire de nouvelles avances qui auraient augmenté d'autant le chiffre de notre créance. Nous avons pensé qu'il était préférable de liquider notre position ; nous avons arrêté le solde de notre compte et avons obtenu à titre de nantissement dix mille actions de la Société des Ateliers et chantiers de la Loire. À ce moment, nous devons espérer que le nantissement, qui faisait ressortir l'action « Chantiers de la Loire » à trois cents francs, était bien suffisant pour nous couvrir.

La Société des Ateliers et chantiers de la Loire semblait, à cette époque, devoir donner des résultats satisfaisants. Après des débuts qui n'avaient pas été heureux, nous la voyions fonctionner avec une grande régularité, l'ingénieur qui la dirigeait offrait les meilleures garanties de capacité.

Ce n'est que vers le milieu de l'année dernière que nous avons appris que des constructions, sur lesquelles on croyait réaliser des bénéfices, allaient laisser une perte importante. Des erreurs avaient été commises dans l'appréciation des prix de revient ; bref, il en résultait une dépréciation notable de la valeur des actions, par suite un amortissement de la valeur notre gage.

Il nous est actuellement difficile d'apprécier la valeur réelle des actions des Chantiers de la Loire, bien que leur situation soit de nouveau en voie d'amélioration. Quoi qu'il en soit, il y a là, pour nous, une perte possible, que nous ne pouvons chiffrer, mais que nous vous signalons.

Un autre compte mérite votre attention. C'est notre créance sur la Société des mines de fer de l'Anjou et des forges de Saint-Nazaire* [Trignac].

Lors de votre dernière assemblée générale, nous vous annonçons la mise au liquidation de cette société. Les liquidateurs ont tout d'abord voulu se rendre compte de la possibilité de faire fonctionner partiellement les usines de Saint-Nazaire [Trignac], sans accroître le passif, de façon à leur conserver leur valeur commerciale et à augmenter, par là même, les chances de réalisation.

Nous sommes heureux, en rendant témoignage du zèle et de l'esprit pratique qu'ils ont apportés dans la direction de cette difficile affaire, de constater que, malgré des marchés onéreux qu'il a fallu exécuter, les liquidateurs sont arrivés, dès la fin de 1888, à équilibrer les recettes et les dépenses. Depuis, on réalise chaque mois des bénéfices appréciables.

Cet état de choses prouve que, si, dans des conditions médiocres, en faisant produire à ces usines à peine le quart de leur production normale, on obtient des résultats passables, il est permis d'espérer que, dans des conditions générales normales, les créancier rentreront dans une partie importante de leur créance

En effet, de ce qui vient d'être établi, on peut conclure : que ces usines peuvent vivre même dans des conditions jugées défavorables ; qu'elles représentent une valeur importante que des circonstances meilleures permettront de mettre en lumière.

Nous n'avons pas besoin de vous dire avec quelle constante sollicitude, nous suivons toutes les phases de leur fonctionnement.

Nous croyons que le moment n'est peut-être pas éloigné où nous pourrions en tirer parti. Nous étudions les différentes combinaisons qui ont chance d'aboutir, et ne laisserons pas échapper celle qui sauvegardera le mieux nos intérêts.

Le solde du compte de profits et pertes est de près de 400.000 fr. inférieur à celui du précédent exercice. Cette différence provient uniquement de l'augmentation du chiffre des intérêts réservés qui figurent dans les comptes spéciaux. Leur importance, en 1888, n'a pas été moindre de un million.

Nous vous proposons, comme nous l'avons fait pour l'exercice 1887, de porter à une réserve spéciale le solde de 701.300 fr. 51 du compte de profits et pertes.

L'importance des réserves qui figurent au bilan du 31 décembre 1888, sous ce titre, est de 1.795.469 francs 84. Ce chiffre, augmenté des 701.300 fr. 51, solde du compte de profits et pertes de 1888, donne un total de 2.403.770 fr. 35.

Mais ce ne sont pas là les seules réserves dont nous disposons.

Nous avons, dans nos comptes spéciaux, une autre série de réserves qui ont été faites successivement, depuis plusieurs années, pour parer aux éventualités fâcheuses que présentaient certaines affaires. Leur importance qui était, au 31 décembre 1887, de 1.258.404 fr., atteint au 31 décembre 1888, 2.224.523 fr. 87.

Dans ces mêmes comptes figure une somme de 925.000 fr. dont vous avez, à diverses reprises, doté la réserve pour créances douteuses.

Vous disposez donc, au 31 décembre 1888, d'un total de 5.646.294 fr. 22 pour atténuer les prévisions de pertes.

Comme conclusion de ce qui précède, nous vous proposons d'approuver ce rapport et les comptes de l'exercice 1888, arrêtés au 31 décembre, et de porter à une réserve spéciale le solde du compte de profits et pertes ; ce sera l'objet de la première résolution.

Aux termes de l'article 18 des statuts, notre conseil doit être composé de douze membres au moins.

Le cinquième paragraphe de ce même article dispose qu'à partir de 1887 le conseil se renouvellera par deux tiers, le sort indiquera l'ordre de sortie.

Le tirage au sort a désigné, comme devant sortir en 1889, MM. Hentsch, [Alfred-Anthelme] Prévost, [Paul] Teissonnière, Hoskier, [Auguste] Hovius, Riotteau.

Mais M. [Eugène] Denfert-Rochereau est décédé [suicide]. MM. [Alfred-Anthelme] Prévost, [Ernest] Baudelot, [Victor] Gibert, [Félix] Talamon sont démissionnaires.

MM. [Édouard] Hentsch, [Paul] Teissonnière, Girod et Laveissière viennent de remettre leur démission. Dans ces conditions, nous aurions, pour rester fidèles à la lettre de nos statuts, à procéder à l'élection de sept administrateurs au moins.

Nous avons pensé que la solution la plus simple eut été de vous proposer de surseoir à des nominations et de demander la modification de nos statuts à l'assemblée générale extraordinaire qui eut alors décidé qu'au lieu de douze le minimum des administrateurs en fonction pourra être ramené à six.

Le nombre des actions déposées ne nous permettant pas de vous réunir en assemblée générale extraordinaire, nous restons en présence d'une dissision [sic] formelle de nos statuts, que nous devons respecter.

Nous vous proposons en conséquence, Messieurs, par une seconde résolution, de réélire administrateurs : MM. Hoskier, [Auguste] Hovius, Riotteau, et de nommer, en remplacement de MM. Hentsch, Prévost, Teissonnière, MM. [Émile-Charles] Clerc, directeur de la Banque d'escompte ¹¹ [Soubeyran], [Moïse] Dreyfus, ingénieur civil ¹²,

¹¹ La Banque d'escompte, créée par le baron de Soubeyran après son éviction du Crédit foncier de France et dirigée par lui, tombera à son tour en faillite en février 1894.

¹² Moïse Dreyfus (1837-1911) : administrateur des Ateliers et chantiers de la Loire (1888). On le retrouve aux Aciéries, hauts fourneaux et forges de Trignac (1890)(puis aux Usines métallurgiques de la Basse-Loire), aux Grands Moulins de Corbeil, à la Cie générale française des tramways (1894), à L'Éclairage électrique, à la Franco-Belge de matériel de chemins de fer, à la Société française d'entreprises de dragages et de travaux publics... En novembre 1896, il adresse une dépêche à l'Agence Havas pour indiquer qu'il n'a aucun lien avec le capitaine Dreyfus. Chevalier de la Légion d'honneur du 12 novembre 1908. Avis de décès dans *Le Figaro* du 25 janvier 1911.

Firmin Rainbeaux ¹³, administrateur-délégué des Mines de Marles, et, en remplacement de M. [Eugène] Denfert-Rochereau, M. R[émy] Bernard, directeur de la Banque maritime, qui ont bien voulu, sur notre demande, accepter d'entrer dans le conseil.

La troisième résolution est relative au renouvellement de l'autorisation donnée à ceux de vos administrateurs qui ont des relations d'affaires courantes avec la Banque maritime, aux termes de l'article 40 de la loi de 1867.

Comme quatrième résolution vous avez à désigner le ou les commissaires prévus par l'article 32 de la même loi.

Il seront chargés de faire un rapport, à notre prochaine assemblée générale, sur la situation de la société, sur le bilan et sur les compte présentés par les administrateurs pour l'exercice 1889, avec faculté, pour chacun d'eux, d'accomplir seul leur mandat, en cas d'empêchement de son collègue pour une cause quelconque.

Vous aurez en outre à fixer l'allocation à leur attribuer.

Rapport du commissaire.

Messieurs,

En l'absence de mon collègue empêché, j'ai dû procéder seul à la vérification des écritures de votre Société. J'ai constaté la parfaite concordance des sommes qui figurent sur le bilan soumis à votre approbation, avec les soldes du grand livre et du compte de profits et pertes. Toutes les pièces que j'ai jugé utile de consulter ont été mises à ma disposition, et j'ai pu m'assurer une fois de plus que la comptabilité de la Banque maritime est tenue avec une régularité qui ne laisse rien à désirer.

À l'actif du bilan, les valeurs diverses et participations, qui s'élevaient l'année dernière à 2.175.811 francs 12, ont subi une réduction de 418.101 fr. 70 et figurent actuellement pour 1.757.709 fr. 42. Cette diminution provient de la réalisation d'une partie du portefeuille et de l'amortissement de certaines valeurs. Les titres cotés à la Bourse ont été estimés, suivant l'usage, au cours du 31 décembre 1888.

Les valeurs non cotées ont été soumises à de nouvelles réductions.

Les nantissements accusent un chiffre de 27 millions 86,328 fr. 64. Dans ce chapitre figure une importante, créance sur la Société industrielle et commerciale des Métaux, créance résultant d'un crédit ouvert à une date déjà ancienne, de compte à demi avec le Comptoir d'escompte. Bien que je n'aie à m'occuper aujourd'hui que de l'année

¹³ Firmin Rainbeaux (1834-1916) : fils d'Émile Rainbeaux (1804-1861), Français qui reprit en mains les charbonnages du Grand Hornu et du Grand-Buisson dans la région de Mons et fut naturalisé belge avant de jouer un rôle décisif dans la mise en exploitation des mines de houille de Marles (Pas-de-Calais). Marié à Hortense Mocquart, fille d'un sénateur et chef de cabinet de Napoléon III. D'où Louise, morte en 1877 ; Émile, viveur parisien décédé en 1895 ; et Félix († 1936). Après des débuts comme écuyer de Napoléon III qu'il accompagna en 1870 dans la guerre et la captivité et auquel il resta toujours fidèle, s'occupant de la liquidation de la liste civile de l'impératrice Eugénie, Firmin prend la suite de son père à Marles, aidé de son frère Abel (1838-1907) — X-Mines — et de son neveu Abel Armand (1883-1917), fils du comte Ernest Armand (1829-1888), diplomate, puis député de l'Aube, et de Victoria Rainbeaux, sœur de Firmin et d'Abel. Il devient administrateur des Charbonnages rhénans en 1878, de la Banque russe et française en 1880, de la Banque française de l'Afrique du Sud en 1895, de la malheureuse Compagnie générale de traction en 1897, du Métropolitain de Paris en 1898 et de la BFCI, qui succède en 1901, à la Banque française de l'Afrique du Sud. La même année, il entre aux Chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan et au Comité consultatif des chemins de fer. Il démissionne de la BFCI en 1903, entre en 1907 au conseil de Cuivre et pyrites (mines en Espagne) mais en sort deux ans plus tard à la suite de mauvais résultats. Il est coopté en 1909 aux Chemins de fer du Nord, le fleuron des Rothschild, puis, en 1911, au Crédit mobilier français à la suite de l'absorption de la Cie française de banque et de mines, avatar de la Cofrador sud-africaine. En outre administrateur de la Compagnie franco-belge de matériel de chemin de fer à Raimes, qui contrôlait la Société française d'entreprise de dragages et travaux publics (SFEDTP) en Indochine. Portrait médiocre par Robert Pitaval dans *L'Écho des mines et de la métallurgie*, 21 décembre 1911, repris en recueil en 1914. Voir plus bas sa nécrologie dans *Le Gaulois*, 14 juillet 1916.

1888, je puis ajouter que, pendant l'exercice en cours, votre société a pu se dégager en partie ; cette créance ne figure plus actuellement dans ses comptes que pour 2.562.500 fr. Le rapport de votre conseil d'administration vous indique l'importance présumée de la perte que vous aurez à supporter de ce chef.

Je dois aussi vous signaler, dans ce même chapitre, une créance d'environ 3 millions sur la Société des Anciens Établissements Claparède. Cette somme est gagée par le dépôt de dix mille actions des Ateliers et chantiers de la Loire. On peut espérer qu'en procédant avec ménagement, la rentrée de cette créance s'effectuera dans des conditions relativement satisfaisantes.

Les comptes courants présentent un solde de 14.8.67.946 fr. 39, dans lequel se trouve comprise la créance sur la Société des mines de l'Anjou et des forges de Saint-Nazaire [Trignac], en liquidation. Bien que la situation de cette affaire se soit améliorée depuis l'année dernière, il n'a pas été possible de trouver jusqu'à ce jour une solution conforme à vos intérêts.

Les comptes d'ordre et divers sont ceux qui, par leur nature spéciale, ne peuvent être classés dans aucune des précédentes catégories. Ils comprennent pour, une somme de 1.146.101 fr. 83, les créances douteuses ou contentieuses pour lesquelles vous avez voté des provisions dans vos précédentes assemblées.

La contrepartie existe d'ailleurs au passif sous la même dénomination.

Vous avez donc, au passif du bilan, indépendamment des réserves apparentes dont le chiffre s'élève à 1.795.469 fr. 64, des réserves supplémentaires comprises dans le chapitre compte d'ordre et divers, soit 925.000 fr. votés en assemblées générales, pour parer aux créances douteuses, et 2.224.523 fr. 87 d'intérêts réservés sur différents comptes, tels que celui des Mines d'Anjou.

Le compte de profits et pertes a laissé pour cet exercice un bénéfice net de 701.300 fr. 51, que votre conseil vous propose de joindre aux réserves que je viens de vous rappeler. Elles atteindraient ainsi un chiffre total de 5.646.294 fr. 22.

C'est à votre conseil d'administration qu'il appartient de vous dire dans quelle mesure il estime que ces réserves seront insuffisantes pour parer aux pertes de la Banque maritime, notamment celles qui résulteront des créances sur la Société des Métaux, les Anciens Établissements Claparède et les Mines d'Anjou.

En ce qui me concerne, je ne puis que vous proposer d'adopter les comptes de l'année 1888 tels qu'ils vous sont présentés.

Paris, le 28 mai 1889.

Le commissaire,

TH. MORIN.

Résolutions votées à l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 1889 à laquelle 17,324 actions étaient présentes ou représentées.

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée approuve le rapport du conseil d'administration, le bilan, et les comptes de l'exercice 1888, tels qu'ils viennent de lui être présentés ; et décide d'appliquer le solde du compte de profits et Pertes, soit 701.300 fr. 51 à la réserve spéciale créée l'an dernier.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée réélit MM. H[arald] Hoskier, [Auguste] Hovius et [Émile] Riotteau, administrateurs sortants.

Elle nomme comme administrateurs : M. [Émile] Clerc, directeur de la Banque d'escompte de Paris, au lieu et place de M. Hentsch, dont les fonctions expiraient en 1889 ; M[oyse] Dreyfus, ingénieur civil, en remplacement de M. Prévost, dont les

fonctions expiraient en 1889 ; M. Firmin Rainbeaux, administrateur délégué des mines de Marles, en remplacement de M. Teissonnière, dont les fonctions expiraient en 1889 ; M. R[émy] Bernard, directeur de la Banque maritime, en remplacement de M. [Eugène] Denfert-Rochereau, dont les fonctions expiraient en 1891.

Cette résolution est votée à l'unanimité.

Il est justifié de l'acceptation des susnommés.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée renouvelle en tant que de besoin l'autorisation à. ceux de MM. les administrateurs qui ont des relations d'affaires avec la Banque maritime de les continuer.

Cette résolution est votée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée nomme M. le baron Colin de la Perrière (ancien trésorier général, ancien inspecteur des finances), et M. Bory (représentant de banques suisses à Paris), comme commissaires, chargés de faire un rapport à la prochaine assemblée générale ordinaire, sur la situation de la société, sur le bilan et sur les comptes présentés par le conseil d'administration pour l'exercice 1889, avec faculté pour chacun d'eux d'accomplir seul le mandat ci-dessus, en cas d'empêchement de son collègue, pour une raison quelconque, et fixe l'indemnité de chaque commissaire à 1.000 fr.

Cette résolution est votée à l'unanimité.

Il est justifié de l'acceptation des susnommés.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1888 (en fr.)

ACTIF		
Actionnaires (250 fr. par actions non appelés)		15.000.000 00
Espèces en caisse, au Comptoir d'escompte de Paris et à la Banque de France		111.500 24
Portefeuille :		
Effets sur la France :	4.038.589 51	
Effets sur l'étranger :	1.810.222 75	
		5.848.812 26
Valeurs diverses et participations		1.757.709 42
Comptes débiteurs :		
Comptes nantissements :	27.086.328 64	
Comptes hypothèques maritimes, crédits utilisés :	10.097.073 62	
Comptes courants :	14.857.946 39	
Comptes d'ordre et divers :	1.732.436 85	53.783.785 50
Total		<u>76.501.807 42</u>
PASSIF		

Capital		30.000.000 00
Réserves:		
Légale :	238.302 85	
Supplémentaire :	470.000 00	
Spéciale :	1.087.166 99	1.795.469 84
Acceptations à payer		23.025.694 02
Chèques et effets à payer		1.089.191 77
Comptes créditeurs :		
Comptes d'encaissem. :	76.300 66	
Règlements d'hypothèques avec le Crédit foncier :	6.473.149 85	
Comptes courants :	9.915.449 11	
Comptes d'ordre et divers :	3.397.722 21	19.862.621 83
Dividendes à payer :		
Sur les exercices antérieurs :	8.230 65	
Sur l'exercice 1888 :	6.724 30	14.954 95
Profits et pertes (bénéfices de l'exercice 1888)		701.300 51
Réescompte et portefeuille		12.574 50
Total		<u>76.501.807 42</u>

Risques en cours au 31 décembre 1888

Effets à échoir restant en portefeuille 5.848.812 26
Effets en circulation avec l'endossement de la Banque maritime 8.089.451 09
Total 13.938.263 35

RÈGLEMENT DU COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 1888

DÉBIT
Frais généraux

I

Abonnem. au timbre : 30.000 00
Contributions, patente et assurances : 21.508 04
Loyers et services divers au Comptoir d'escompte de Paris : 21.717 20
79.225 84

II

Appointements et gratifications : 102.774 65
Fournitures de bureaux, abonnements divers, frais de voyage, de voitures, etc. :
30.098 75
Ports de lettres, dépêches, papiers timbrés, etc. : 4.146 09
137.019 49

III

Allocation au conseil d'administration à titre de jetons de présence : 50.000 00
Indemnité allouée à MM. les commissaires : 2.000 00

52.000 00

268.245 33

Provision pour amortissement des valeurs mobilières 46.746 36

Réescompte du portefeuille 12.574 50

Balance 701.300 51

Total 1.028.866 70

CRÉDIT

Réescompte du portefeuille au 31 décembre 1887 14.552 45

Commissions et intérêts divers

Intérêts et agios : 140.703 23

Commissions et intérêts divers : 289.258 58

Intérêts et commissions sur prêts hypothécaires : 184.352 44

1.014.314 25

Total 1.028.866.70

NÉCROLOGIE

M. Bernard, vice-résident dans la province de Thaï-Nguyen
(*Le Temps*, 18 juin 1890)

Une dépêche du Tonkin annonce la mort de M. Bernard ¹⁴, vice-résident dans la province de Thaï-Nguyen, fils de M. [Rémy] Bernard, administrateur de la Banque maritime.

M. le vice-résident Bernard n'était âgé que de trente ans. Il a succombé aux suites des fatigues qu'il a contractées dans une campagne très dure, brillamment dirigée contre les pirates, et qui lui avait valu une proposition très chaleureuse pour la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

La perte de ce jeune et excellent fonctionnaire sera vivement ressentie par tous ses amis de France et du Tonkin.

Banque maritime
(*Paris-Capital*, 21 janvier 1891)

Les actionnaires de cet établissement étaient convoqués en assemblée extraordinaire, pour le 8 janvier courant. L'ordre du jour portait :

« Délibérer sur la continuation ou la dissolution de la société

Le principe de reconstitution avait été admis par les actionnaires ; mais aucune des assemblées n'avait pu, faute du quorum, délibérer valablement sur la question.

Pour reconstituer la Banque maritime, il suffit de passer par profits et pertes les sommes engagées dans des affaires douteuses ou reconnues définitivement mauvaises. Ces sommes représentent environ la moitié du capital versé de 15 millions.

¹⁴ M. Bernard, chancelier de résidence en Annam et au Tonkin, est nommé vice-résident de 2^e classe (*Journal officiel de la République française*, 4 février 1889).

Cette élimination faite, la Banque resterait avec un actif net, mais encore plus ou moins immobilisé, de 7 millions 1/2 ; il s'agirait donc, pour reconstituer, de réunir les ressources nouvelles nécessaires pour la reprise des opérations sociales.

Deux projets se présentent :

Le premier consisterait à faire appel de tout ou partie des 250 fr. par action restant à verser.

Le second, pouvant donner une beaucoup plus grande élasticité à la société, comporterait l'émission d'actions nouvelles : les porteurs des 60.000 actions anciennes échangeraient leurs titres à raison de deux pour un, ce qui réduirait le capital à 30.000 actions, c'est-à-dire à 15 millions, chiffre nominal, et 7 millions 1/2, chiffre de libération; puis il serait créé 30.000 actions nouvelles libérées comme les autres de moitié, ce qui reporterait le capital social à son montant antérieur : 60.000 actions libérées de 250 fr., soit 30 millions nominaux et 15 millions effectifs. L'assemblée du 8 janvier courant, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration, a décidé d'ajourner toutes décisions jusqu'à une prochaine réunion des actionnaires qui sera convoquée pour le 16 février prochain

Sur la proposition d'un actionnaire, l'assemblée a voté à l'unanimité des remerciements au conseil et à la direction pour la persévérante habileté grâce à laquelle ils ont obtenu des résultats sensiblement meilleurs que ceux qu'il était permis d'espérer.

Banque maritime
(*Le Journal des chemins de fer*, 21 février 1891)

Les actionnaires de la Banque maritime se sont réunis le 16 février, en assemblée extraordinaire.

L'assemblée consultée sur la continuation de la société ou sa dissolution a décidé à l'unanimité la continuation des opérations sociales.

Le conseil d'administration tout entier ayant donné sa démission, l'assemblée a nommé un nouveau conseil qui sera présidé par M. le baron de Soubeyran.

Une combinaison de reconstitution de la Banque maritime sur des bases beaucoup plus larges est en ce moment à l'étude. Le nouveau conseil convoquera prochainement les actionnaires en assemblée générale extraordinaire pour leur soumettre la combinaison qu'il aura élaborée.

Banque maritime
(*Le Journal des chemins de fer*, 4 avril 1891)

Le nouveau conseil d'administration de la Banque maritime se compose de MM. le baron de Soubeyran ¹⁵, député, président de la Banque d'escompte de Paris ; Louis de Beauchamp, ancien sénateur ; Émile Clerc, directeur de la Banque d'escompte de Paris ;

¹⁵ Baron Georges de Soubeyran (1828-1897) : sous-gouverneur du Crédit foncier à partir de 1860, sous le règne de Frémy, révoqué avec lui en janvier 1877, il créa la Banque d'escompte de Paris, qui fit faillite en 1894. Député de Loudun, dans la Vienne (1863-1870, 1870-1893).

Auguste Hovius, ancien député, armateur ; Jules Lair ¹⁶, directeur des [Entrepôts et] magasins généraux de Paris [EMGP] ; Gabriel Ouvré de Saint-Quentin, administrateur de la Compagnie générale française de tramways ; Charles Sallandrouze de Lamornaix, administrateur de la Compagnie d'assurances contre la vie, l'incendie et les risques de transports la Foncière.

La Banque d'escompte de Paris
(*Paris-Capital*, 3 juin 1891)

[...] J'ai vu le détail de votre portefeuille et je n'y ai trouvé aucune des valeurs dépréciées du jour. [...] J'y ai vu des actions de la Banque maritime et de la Compagnie nationale des Chemins de fer à voie étroite, ainsi que des actions Cactus, celles-ci pour une faible somme [...].

BANQUE MARITIME
(*Le Journal des finances*, 20 juin 1891)

Les actionnaires de la Banque maritime se sont réunis le lundi 8 juin en assemblée générale ordinaire et extraordinaire sous la présidence de M. Lair, vice-président du conseil d'administration.

L'assemblée ordinaire a donné son approbation aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1890. Il ressort de l'ensemble des documents soumis aux actionnaires par le conseil d'administration et les commissaires que l'année 1890 a été consacrée à la liquidation des affaires antérieures. Les comptes de cet exercice doivent donc être considérés comme la liquidation du passé.

Le bilan au 31 décembre 1890 a pu être établi d'après une évaluation de tous les éléments qui constituent l'actif de la société ; cette évaluation comporte d'importantes réductions auxquelles il a été fait face en partie au moyen des réserves spéciales.

Ainsi apuré, le bilan au 31 décembre 1890 se solde par une perte de 3.719.625 fr. qui, ajoutée aux pertes précédentes, soit 2.160.478 fr., porte à 5.880.103 fr. l'ensemble des pertes réalisées et à prévoir. Ce qui revient à dire que, d'après les estimations qui ont servi de base au bilan, la valeur intrinsèque de l'actif social est de 9.119.896 francs, soit de 5.880.103 fr. inférieure au capital versé de 15 millions de francs.

Le conseil d'administration avait émis l'avis, lors de la dernière assemblée générale ordinaire, que l'actif de la Banque maritime pouvait être évalué à 7.500.000 fr. chiffre minimum. Les comptes présentés aujourd'hui mettent en lumière une situation sensiblement meilleure.

L'assemblée ordinaire a, de plus, nommé commissaires pour l'exercice 1891 MM. Arthur Bory et Picard.

¹⁶ Jules Lair (1836-1907) : licencié en droit, historien, membre de l'Académie des inscriptions et Belles-Lettres (1901), il effectue toute sa carrière professionnelle aux Docks Napoléon, devenus en 1868 les Entrepôts et magasins généraux de Paris (EMGP) dont il fut successivement sous-directeur, directeur (sous la présidence du baron Haussmann), administrateur-directeur (1886) et vice-président-directeur. Sa bonne réputation lui permit de devenir en outre président de la Société industrielle des téléphones (1881-1889) et de sa sœur, la Société française des télégraphes sous-marins. Les anciennes relations des EMGP avec le CIC lui permettent de devenir administrateur (1893), puis vice-président (1895) de cet établissement, tremplin vers la Compagnie française des métaux, les Acéries de France et les Mines de Czeladz (il deviendra vice-président de la première et président des deux autres).

À titre extraordinaire, l'assemblée a tout d'abord voté diverses modifications de détail aux statuts. Elle a décidé notamment de réduire le nombre maximum des membres du conseil d'administration de 15 à 7.

Elle a accepté la démission du conseil d'administration nommé par l'assemblée du 16 février dernier et lui a donné décharge de son mandat.

L'assemblée, sur la proposition d'un groupe très important d'actionnaires, a nommé comme membres du nouveau conseil MM. [Jules] Lair, [Samuel] Einhorn ¹⁷, [Georges] Pfeiffer ¹⁸, [Moyse] Dreyfus et [Rémy] Bernard.

Cet ensemble de résolutions a été voté sans discussion et à l'unanimité.

Banque maritime
(*Paris-Capital*, 2 mars 1892)

L'assemblée annuelle des actionnaires de la Banque maritime, qui a eu lieu le 25 février, a approuvé les comptes de 1891 et renouvelé les pouvoirs des commissaires MM. André Bory et F. Picard.

Il résulte des explications fournies à l'assemblée que, pendant l'exercice 1891, le conseil d'administration a poursuivi la réalisation de l'actif social par la liquidation d'affaires en cours ; jusqu'à présent, toutes ces opérations ont été effectuées sans mécompte et quelquefois même, les prévisions ont été dépassées.

Télégraphe de Paris à New-York
(*Paris-Capital*, 13 juillet 1892)

Un nouveau conseil est élu, composé comme suit : ... [Rémy] Bernard (administrateur de la Banque maritime)...

Banque maritime
(*Paris-Capital*, 5 juillet 1893)

Les actionnaires de la Banque maritime ont tenu, le 22 juin, leur assemblée générale annuelle.

Ils ont donné leur approbation aux comptes de l'exercice 1892. Le bénéfice net de cet exercice s'élevant à 200.367 fr. a été reporté à nouveau.

Il ressort du rapport du conseil que, pendant le dernier exercice, comme en 1891, il a poursuivi la réalisation de l'actif social dans des conditions aussi bonnes que possible.

Toutes les affaires dont la solution présentait un aléa ont été liquidées à l'entière satisfaction de la société. Celles qui subsistent ne peuvent comporter aucune éventualité de perte.

Les actionnaires seront, d'ailleurs, réunis dans le plus bref délai en assemblée extraordinaire pour statuer définitivement sur le sort de la société.

L'assemblée a, de plus, réélu MM. [Samuel] Einhorn et [Rémy] Bernard, administrateurs sortants, et renouvelé les pouvoirs des commissaires, MM. Picard et Bory.

¹⁷ Samuel Einhorn (ca 1852-1922) : de la Banque internationale, puis de la BFCI (ou « Banque Rouvier »).

¹⁸ Georges Pfeiffer: de la Banque internationale de Paris (absorbée en 1901 par la BFCI).

Une petite mais sérieuse émission
Compagnie commerciale de transports à vapeur français*
(*Paris-Capital*, 19 juillet 1893)

[...] Si on avait su en France bien appliquer ce principe de l'hypothèque maritime, que de bonnes choses on eût pu faire !

La Banque maritime, à laquelle la Compagnie commerciale de transports avait emprunté et a remboursé en capital et intérêts près de dix millions depuis 1887, aurait pu être, pour notre pays, une sorte de Crédit foncier maritime. Elle n'a pas réussi à l'être, on dit qu'elle va liquider.

Ce sont les administrateurs qui gâchent les meilleures affaires. Ceux-là qui ne devaient prêter que sur navire en étaient arrivés à prêter à des commerçants en câbles ou... en ficelles, sous prétexte qu'ils fournissaient aux bateaux que les administrateurs montaient à leurs actionnaires ! [...]

LA BANQUE MARITIME
(*Le Journal des chemins de fer*, 5 août 1893)

Les actionnaires de cette société sont convoqués pour le 9 de ce mois, à l'effet de délibérer sur une proposition de dissolution anticipée. Il n'est donc pas sans intérêt de commenter ici le bilan du 31 décembre 1892.

Les espèces et le portefeuille figuraient dans le bilan pour une somme nette de 2.768.595 fr. Il y a là une somme entièrement liquide.

Les ressources à échéances étaient inventoriées, d'autre part, pour une somme nette de 927.087 fr. Le solde des comptes d'hypothèques maritimes laissait un chiffre de 1 million 958.065 fr. et les titres en portefeuille formaient un compte de 4 millions 498.349 fr.

Au total, l'actif était évalué à 10.122.087 francs, correspondant à 168 fr. par action. Il n'y a pas de passif.

À l'heure actuelle, par suite des réalisations qui ont été opérées depuis le 1^{er} janvier et des remboursements effectués, la moitié environ de l'actif serait liquidé en espèces et l'on pourrait, par conséquent, répartir sans délai environ 80 fr. par action.

Pour le surplus, la liquidation demandera un certain temps. On croit même que la société, qui détient 12.000 actions des Aciéries de Trignac [près St-Nazaire], évaluées à 3 millions, répartira en nature cette portion de son actif, étant donné l'insuccès des tentatives d'écoulement sur le marché des valeurs industrielles, même des meilleures.

La Banque maritime a été fondée en 1881 ; elle est au capital de 30 millions, représenté par 60.000 actions de 500 fr. libérées de moitié. La liquidation ferait donc rentrer les actionnaires dans les deux tiers environ de leur mise.

Il n'a été distribué aucun dividende depuis 1886, le dividende de 1886 a été de 12,50 fr. ou 5 % du capital versé.

Les cours actuels étant de 380 fr. environ (120 fr. nets), la valeur semble être un peu au-dessous du prix que devrait lui assigner le montant probable des futures répartitions.

À propos des élections
(*Paris-Capital*, 23 août 1893)

M. Riotteau, ex-administrateur de la Banque maritime [en liquidation], est réélu à Avranches [son fils Charles sera administrateur de la Société marocaine des scieries de l'Atlas.]

Banque maritime
(*Paris-Capital*, 6 septembre 1893)

Suivant délibération prise le 7 août, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Banque maritime, société anonyme ayant son siège à Paris, rue Saint-Georges, n° 5, a décidé la dissolution anticipée de la Société à partir de ce jour. Elle a décidé aussi que la liquidation sera faite par les membres du conseil d'administration en exercice, composé de MM. J[ules] Lair, M[oyse] Dreyfus, R[émy] Bernard, S[amuel] Einhorn, G[eorges] Pfeiffer, qui fonctionneront comme liquidateurs.

BANQUE MARITIME
(*Paris-Capital*, 3 février 1897)

Les actionnaires de la Banque maritime, société anonyme au capital de 30 millions (en liquidation), sont informés :

1° Qu'une quatrième répartition de 25 fr. par action est faite à partir du 1^{er} février, à la Banque internationale de Paris, chargée du service de caisse ;

2° Qu'à raison de l'état d'avancement des opérations de liquidation, une assemblée générale des actionnaires sera incessamment convoquée par les liquidateurs, pour fixer le montant de la dernière répartition et clôturer la dernière liquidation.

Enfin, préalablement à cette assemblée, les liquidateurs avisent tous ceux qui pourraient avoir des demandes de régularisation à adresser à la société, soit à raison de mainlevées, soit à tout autre titre, qu'ils ont à les produire avant le 28 février courant.

Cette liquidation, dont les opérations ont été si lentes et difficiles au début, semble décidément toucher à sa fin.

La première répartition, de 60 fr. par action, remonta au 9 octobre 1893 ; puis une seconde répartition de 80 fr. eut lieu le 10 novembre 1894. Plus de deux années s'écoulèrent ensuite sans que les réalisations d'actif permissent aux liquidateurs de répartir aucun dividende aux actionnaires. Une troisième répartition de 20 fr. par action a été mise en paiement le 2 janvier dernier ; une quatrième de 25 francs est payable en ce moment.

Quel que soit le montant du solde à revenir, les actionnaires auront donc touché une partie des sommes qu'ils ont versées, puisque les quatre répartitions s'élèvent ensemble à 135 francs par action libérée de 250 fr. : c'est tout de même une perte de 115 fr. par titre.

En six années d'existence, la Banque maritime aura donc jeté à l'eau 6.000.000 fr.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS
(*Gil Blas*, 5 mai 1897)
(*Paris-Capital*, 19 mai 1897)

[...] Pour combler une lacune produite par la liquidation de la Banque maritime, [le Comptoir national d'escompte] a organisé un service de prêts maritimes dont ses agences dans les ports de mer signalaient l'intérêt. [...]
